

Bill S-31

Le 2 novembre, le leader du gouvernement au Sénat, le sénateur H. A. Olson, dépose le projet de loi S-31 intitulé "Loi visant la limitation de la propriété des actions de certaines sociétés". Le projet de loi a essentiellement pour but d'interdire à tout gouvernement provincial et à ses agents d'être détenteur ou propriétaire de plus de 10 % des actions d'une société qui se livre à des activités de transport interprovincial ou international dans les domaines des pipelines, des chemins de fer, des compagnies aériennes et du transport par bateau, par camion ou par autobus. Le bill prend effet le 3 novembre. Le gouverneur en conseil est autorisé à soustraire tout gouvernement à l'application de la Loi.

Interrogé à la Chambre des communes au sujet de la raison pour laquelle le gouvernement entend faire adopter cette mesure législative, le ministre de la Consommation et des Corporations, André Ouellet, indique qu'il s'agit d'une mesure préventive visant à affirmer l'autorité fédérale dans le secteur du transport interprovincial et international. Selon M. Ouellet, il est préférable d'agir immédiatement, pendant que "la situation est relativement calme et qu'il est facile d'intervenir puisque nous n'avons rien à défaire" (Débats de la Chambre des communes, 4 novembre 1982, p. 20391). C'est afin d'éviter tout conflit avec les provinces que le projet de loi est déposé, de soutenir le ministre.

Le Premier ministre donne plus de détails sur les motifs sous-jacents de cette décision. Il affirme que le projet de loi a pour but de prévenir l'"extraterritorialité provinciale", c'est-à-dire la capacité d'une province d'influencer le développement économique d'une autre. À son avis, les gouvernements provinciaux ne doivent pas être autorisés à contrôler des entreprises de transport nationales ou transprovinciales qui ne relèvent pas de leur compétence.

Il n'est pas de la juridiction des provinces de pouvoir dominer, contrôler ou imposer des politiques à des entreprises qui ne sont pas de leur juridiction, qui sont transcanadiennes, ou qui sont de juridiction fédérale. (Le Devoir, 1<sup>er</sup> décembre 1982, p. 1)

La Caisse de dépôt et de placement du Québec était à l'époque sur le point de prendre une plus grande participation dans le Canadien Pacifique. Elle détenait déjà près de 10 % des actions. Le Premier ministre prétend que si la Caisse, qui contrôle l'investissement des fonds du régime de pension du Québec, devait prendre le contrôle du Canadien Pacifique, elle pourrait orienter les activités de cette société au profit du Québec et au détriment des autres. Il cite le Fonds du patrimoine de l'Alberta comme autre exemple:

La province de l'Alberta ne devrait pas pouvoir acheter le Canadien Pacifique et dire: "Nous construisons d'autres tunnels sous les Rocheuses et doublons les voies par ici et que les voies ferrées des Maritimes aillent au diable." (Winnipeg Free Press, 14 décembre 1982, p. 7)

Si la protection de l'intégrité de la compétence fédérale en matière de transport est présentée comme justification du projet de loi, un autre thème fait surface lors des témoignages devant le Comité du Sénat sur les affaires juridiques et constitutionnelles qui examine le projet de loi avant de le renvoyer au Sénat pour la deuxième lecture. Il s'agit de l'influence grandissante sur le système financier canadien et le secteur privé des groupements de capitaux contrôlés par les gouvernements provinciaux.

Le président du conseil de Canadien Pacifique Limitée, F.S. Burbidge, comparaît devant le Comité le 2 décembre. La Caisse de dépôt et de placement du Québec détenait déjà 9,9 % des actions du Canadien Pacifique et son président, Jean Campeau, avait entrepris des démarches auprès de M. Burbidge pour lui demander d'être représenté au conseil d'administration, étant donné sa participation au capital action. M. Burbidge avait refusé. Il avait alors entrepris de consulter un certain nombre de dirigeants de sociétés nationales cotées en bourse quant à l'opportunité de restreindre le contrôle ou l'influence exercée par les gouvernements provinciaux en raison de leur participation dans ces sociétés. Il avait également envoyé une lettre au Premier ministre et communiqué avec deux ministres du Cabinet à ce sujet.

Selon M. Burbidge, les gouvernements provinciaux pourraient nationaliser de fort des sociétés privées en achetant leurs actions, sans que la chose soit jamais discutée publiquement. Ils pourraient dorénavant promouvoir leurs intérêts tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Faisant allusion à la situation du Canadien Pacifique, il poursuit:

Pendant de nombreuses années, la Caisse de dépôt et de placement du Québec a été considérée comme un investisseur typique de fonds de retraite, préoccupé de croissance, de bénéfices et de risques raisonnables, un investisseur qui se satisfaisait donc d'acquérir des participations modestes dans des sociétés privées, participations dont il pouvait facilement se défaire... Il semble qu'il n'en soit plus ainsi. Le gouvernement québécois semble être d'opinion à l'heure actuelle que la Caisse de contributions de retraite qu'il perçoit de ses résidents devrait être utilisée en partie pour faire d'entreprises du secteur privé des instruments qui serviront l'intérêt collectif ou la volonté du Québec... (Compte rendu et délibérations du Comité permanent sur les affaires juridiques et constitutionnelles du Sénat, n° 33, 2 décembre 1982, p. 6)

M. Burbidge estime que toute accumulation de capitaux provinciaux, comme les fonds du patrimoine institués par les provinces de l'Ouest, pourrait produire les mêmes résultats.

M. Ouellet, qui comparaît avant M. Burbidge, le 17 novembre, exprime la même inquiétude. Il soutient que les provinces, dans l'investissement de leurs fonds, devraient se contenter d'assumer un rôle de fiduciaire et non prendre des risques.

Allez-vous me dire qu'une société comme la Caisse de dépôt qui, fondamentalement, a un mandat d'investir des fonds de pension et de jouer un rôle de fiduciaire, a raison de transformer son mandat de fiduciaire en un mandat d'actionnaire? De prendre le contrôle, par l'achat de pourcentages importants d'actions, de certaines compagnies? De faire des investissements de capital-risque? De transformer sa raison d'être de fiduciaire en actionnaire? De se substituer au secteur privé? De perturber l'économie privée, en faisant indirectement du socialisme? (Compte rendu, n° 28, 17 novembre 1982, p. 15)

Le président du Comité invite tous les premiers ministres des provinces à venir communiquer au Comité leur opinion au sujet du projet de loi. Seul le Québec accepte l'invitation; c'est la première fois en 30 ans qu'un représentant de la province de Québec témoigne devant un comité parlementaire. La Saskatchewan, l'Ontario et Terre-Neuve soutiennent que le projet de loi doit être retiré et des discussions être entamées avec les provinces. L'Alberta et la Colombie-Britannique font parvenir des observations officielles au Comité. Dans sa lettre à M. Ouellet, le ministre des Affaires intergouvernementales de l'Alberta, Jim Horsman, fait remarquer que sa province a déjà investi des montants substantiels dans le transport aérien et ferroviaire et dans le transport des céréales, investissements qui profitent au pays tout entier. Il s'élève également contre l'insinuation d'Ottawa que les investissements provinciaux sont insidieux:

...le gouvernement fédéral préjuge des politiques et objectifs des provinces et donne à l'avance de leurs actions une interprétation négative. Loin d'encourager et de promouvoir la coopération interprovinciale, ce projet de loi bloque les initiatives que les provinces pourraient prendre en vue de renforcer leur économie régionale et, par ricochet, l'union économique. Ainsi, bien que ce projet de loi soit présenté comme une mesure de prévention contre d'éventuels conflits, il créera en fait des tensions plus générales, voire peut-être même plus graves, au sein de l'union économique. (Compte rendu, n° 34, 7 décembre 1982, annexe 34A, p. 4).

Dans son témoignage, le ministre des Finances du Québec, Jacques Parizeau, laisse clairement entendre que le projet de loi

S-31 est plus important pour sa province que pour toute autre en raison du réseau de sociétés publiques mis sur pied au Québec. La Caisse, dont le budget s'élève à 16 milliards de dollars, a été créée principalement pour investir des fonds provenant du Régime de rentes du Québec, mais elle prête également de l'argent aux municipalités et aux autres organisations du secteur public, comme le fait le Régime de pension du Canada. Selon M. Parizeau et Jean Campeau, la Caisse et les autres sociétés publiques sont essentielles au développement du Québec. La politique d'investissement de la Caisse permet à la population du Québec de retirer un rendement plus grand que si elle se contentait "d'investir passivement dans des obligations".

Le Comité des Affaires juridiques et constitutionnelles fait part au Sénat de certaines réserves le 16 décembre. Les sénateurs estiment que, dans sa forme actuelle, le projet de loi s'applique à la totalité des activités de toutes les sociétés situées au niveau fédéral ou provincial qui oeuvrent dans le secteur du transport extraprovincial. À leur avis, cette mesure législative intéresse le droit des sociétés et pourrait être inconstitutionnelle dans le cas des sociétés à charte provinciale. En outre, le Comité se demande si le projet de loi devrait s'appliquer aux sociétés dont les activités de transport ne constituent qu'une partie mineure de leurs opérations. Il suggère de donner une définition plus claire de son application (Débats du Sénat, 16 décembre 1982, annexe, p. 5201).

Les motifs qui ont présidé au dépôt du projet de loi S-31 par le gouvernement fédéral soulignent l'accroissement des tensions entre les activités économiques provinciales et les pouvoirs économiques fédéraux, et entre le rôle des sociétés de la Couronne fédérales et provinciales dans l'économie et le fédéralisme canadien.

#### Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada

Le 5 novembre, le Premier ministre nomme l'honorable Donald Macdonald, ancien ministre du Cabinet libéral, à la tête d'une commission royale chargée d'enquêter sur les perspectives de développement économique du Canada et l'union économique. Un commentateur qualifie la nouvelle commission d'hybride entre la Commission Gordon de 1955 et la Commission Rowell-Sirois de 1940. Certaines provinces critiquent cette initiative en alléguant qu'elle ne s'attaque pas aux effets à court terme de la récession, mais M. Trudeau déclare qu'il est nécessaire de déterminer quels changements d'orientation ou de structure s'imposent pour assurer la prospérité future du pays. Le Premier ministre estime notamment qu'il est essentiel de réduire les conflits entre le gouvernement fédéral et les provinces:

Si nous voulons atteindre la prospérité, nous devons assainir le climat des relations fédérales-provinciales et tenter de parvenir à un consensus par des voies moins laborieuses. Ce faisant, nous devons toutefois veiller à concevoir des politiques nationales qui profitent à toutes les parties du Canada et à rendre nos institutions nationales plus sensibles aux besoins des régions. (Cabinet du Premier ministre, Communiqué, 5 novembre 1982, p.1)

L'un des éléments du mandat de la Commission est donc d'examiner les objectifs nationaux à poursuivre et les politiques de développement économique à adopter. Pour ce faire, elle doit étudier les tendances du marché du travail, les approvisionnements en matières premières, les besoins de capitaux, la productivité, l'adaptation du secteur industriel, les possibilités de développement économique régional et "l'intégrité de l'union économique canadienne".

La Commission est en outre chargée d'étudier divers aménagements institutionnels et constitutionnels, et notamment:

- les moyens d'améliorer les relations entre les gouvernements, les milieux d'affaires, les syndicats et les autres groupes qui composent la société canadienne;
- la répartition des pouvoirs, instruments et moyens fiscaux et économiques entre les différents niveaux de gouvernement; et
- les changements à apporter aux institutions du gouvernement central de façon à mieux tenir compte des opinions et des besoins de tous les Canadiens et de toutes les régions et à favoriser l'expansion de l'union économique canadienne.

Le mandat de la Commission suppose explicitement que le régime fédéral canadien n'évoluera pas de façon sensible.

Douze commissaires représentant des partis politiques, des intérêts et des régions différents, sont nommés. Il s'agit de Jean Casselman Wadds, ex-Haut commissaire du Canada à Londres, Gérard Docquier, vice-président du Congrès du travail du Canada, Angela Cantwell Peters, administratrice du Conseil canadien du commerce de détail, Michel Robert, constitutionnaliste et représentant du gouvernement fédéral devant les tribunaux au moment de la crise du rapatriement, Catherine Wallace, autrefois chef de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes, Daryl Seaman, président de la société Bow Valley Resources Ltd., Clarence Barber, économiste à l'Université du Manitoba, William Hamilton, président du British Columbia Employer's Council, Albert Breton, économiste à l'Université de Toronto, Laurent Picard, ancien président de la Société Radio-Canada, Jack Messer, autrefois ministre de l'Énergie et des Ressources de la Saskatchewan, et Thomas Shoyama, autrefois sous-ministre fédéral des Finances.

M. Macdonald fait savoir qu'il considère comme très important le second volet de son mandat, c'est-à-dire les aménagements institutionnels et constitutionnels (voir Le Devoir, 26 novembre 1982, p. 1). À son avis, l'union économique pourrait être mieux servie par une "harmonisation" des pouvoirs fédéraux et provinciaux que par une réaffectation fondamentale des pouvoirs. Les possibilités de diviser ces pouvoirs étant assez faibles, la Commission concentrerait probablement son action sur les changements institutionnels au niveau fédéral.

Les provinces sont réticentes à l'égard de la Commission et de son mandat. Selon le premier ministre Buchanan de la Nouvelle-Écosse, président de la Conférence des premiers ministres des provinces, il est "grotesque" de dépenser 3 millions de dollars pour cela alors que l'économie exige une attention immédiate. M. Macdonald rencontre certains ministres provinciaux des Finances lorsqu'ils se réunissent au lac Meech, en décembre, avec le ministre des Finances fédéral, Marc Lalonde. Il affirme par la suite avoir reçu de l'Ontario et de l'Alberta l'assurance qu'elles collaboreraient (Le Devoir, 17 janvier 1983, p. 12) et exprime l'intention de rencontrer individuellement les premiers ministres.

## 7 LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

---

En 1982, l'interdépendance de la politique de développement économique et de la politique fiscale à court terme est assez manifeste. Les plans de développement à long terme de l'économie sont mis en veilleuse ou corrigés en fonction des contraintes financières qui touchent tant les pouvoirs publics que le secteur privé. Les taux d'intérêt élevés paralysent et les petites et les grandes entreprises -- traditionnelles ou modernes, rentables ou chancelantes. À mesure que les entreprises réduisent leur production, ferment ou déclarent faillite, on fait appel aux pouvoirs publics pour qu'ils atténuent le chômage qui en résulte, viennent en aide aux entreprises et stimulent l'économie. Avant toute chose, cependant, on veut voir baisser les taux d'intérêt. Pour insuffler une nouvelle vigueur à l'économie, nombre d'administrations publiques intensifient leurs programmes d'investissement. Toutefois, cela n'est pas suffisant. Les provinces réclament la suspension ou l'abolition de l'Agence d'examen de l'investissement étranger (FIRA), pour le motif que, en période de récession, il convient de ne pas effaroucher les investisseurs. Ottawa assouplit effectivement les règlements de la FIRA et fait savoir que la "canadianisation" ne sera pas étendue à des secteurs autres que celui du pétrole et du gaz naturel. L'Alberta et Ottawa modifient tous deux les impôts et les redevances applicables à l'exploration et à la mise en valeur du pétrole et du gaz afin de stimuler les investissements qui fléchissent dans un secteur moteur de l'économie canadienne. Sous l'effet des taux d'intérêt élevés, certains mégaprojets sont remis à plus tard ou annulés. De plus, le fléchissement des prix mondiaux du pétrole vers la fin de l'année porte un dur coup à la stratégie de développement économique formulée par Ottawa en 1981.

Plusieurs provinces rendent public un plan à long terme de développement économique. Abandonnant la politique fondée sur l'exploitation de ses atouts naturels, qu'exprimait le document Bâtir le

Québec en 1979, le gouvernement du Québec reporte ses espoirs sur la haute technologie dans sa politique du Virage technologique. La Saskatchewan réoriente également sa stratégie. Les Conservateurs du Premier ministre Grant Devine déclarent la province "ouverte à l'entreprise" et rejettent la politique du gouvernement du NPD consistant à recourir à des sociétés de la Couronne pour développer l'économie provinciale. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick publie une politique globale de mise en valeur des ressources naturelles de la province et de renforcement de son assise industrielle.

Les espoirs mis dans les mégaprojets illustrent bien l'interdépendance régionale de l'économie canadienne. La réalisation de projets de grande envergure dans une province donnée est perçue comme ayant des retombées positives pour les autres. Cette conception s'oppose à celle voulant que les efforts de développement entrepris dans une province le soient aux dépens des autres.

Le gouvernement fédéral adopte cette conception de la "somme positive" dans un document d'orientation publié en novembre 1981 et intitulé Le développement économique du Canada dans les années 80. Dans ce document et dans la réorganisation ministérielle qui suit en janvier 1982, Ottawa s'efforce d'intégrer la politique de développement économique à l'expansion économique régionale. En abolissant le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER), il essaie de mettre fin à une conception "paternaliste" du développement économique régional ou, selon les termes d'un commentateur, à la politique de "centralisation sélective du MEER: autonomie pour les provinces nanties, centralisation pour les autres" (David Cameron, "Regional Economic Disparities: The Challenge to Federalism and Public Policy", Canadian Public Policy, automne 1981, p. 505).

Cependant, onze gouvernements poursuivant onze politiques de développement économique ne peuvent pas ne pas se trouver en concurrence, en particulier quand nombre de ces politiques sont axées sur des secteurs d'avenir tels que les industries de pointe. Comme le fait remarquer un observateur

...la décentralisation des pouvoirs sans coordination des actions pose deux grands problèmes. En ce qui concerne les mesures "ponctuelles", elle conduit à des mesures conflictuelles et concurrentes... les mesures ne visant pas une cible particulière, comme la formation scientifique et technique, [suscitent] des problèmes de doubles emplois coûteux et de menace pour la qualité des programmes. Par exemple, trois provinces souhaitent mettre en place des complexes pétrochimiques, trois ont des installations sidérurgiques et les autres ont fait connaître leur intention d'en développer. Deux se sont livrées à des surenchères pour obtenir des usines de moteurs et de pièces détachées d'automobiles, tandis que des programmes visant à attirer les industries de haute technologie

apparaissent dans plusieurs provinces. Quatre veulent mettre en place d'importantes installations portuaires en eau profonde, tandis que plusieurs souhaitent mettre en valeur des ressources énergétiques concurrentes -- pétrole, gaz naturel, charbon, énergie nucléaire et hydro-électricité. Toutes les provinces essaient de rendre leur système d'éducation conforme à la révolution technologique -- et la plupart ont une politique d'achats publics qui privilégie la province. On pourrait allonger la liste indéfiniment. (Edward P. Neufeld, "Industrial Policy in Canada in the 1980s", Western Economic Review, janvier 1983, p. 19)

Non seulement les mesures de politique industrielle sont-elles conflictuelles, mais nombre des objectifs économiques visés par les pouvoirs publics, comme le souligne Neufeld, sont en contradiction les uns avec les autres -- par exemple l'efficacité économique et la protection des secteurs traditionnels.

#### POLITIQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La politique de développement économique d'Ottawa est précisée en janvier 1982, lors de l'annonce par le Premier ministre d'une importante réorganisation de l'administration fédérale. M. Trudeau déclare alors que la réorganisation vise à rendre chaque ministère à vocation économique "plus conscient des problèmes, des préoccupations et des possibilités de développement régional... et mieux à même d'y répondre". En bref, l'incidence et l'importance régionales de chaque nouvelle proposition économique doivent devenir une préoccupation de premier plan, prise en compte dès le début du processus de décision. Le Premier ministre fait remarquer que l'ancienne organisation ministérielle considérait le développement régional comme un domaine de politique parallèle aux autres questions économiques, plutôt que comme une "dimension horizontale" commune aux divers domaines d'orientation. Comme il l'exprime lui-même,

...le MEER... a effectué un travail très valable au cours des années, mais il avait le défaut de centraliser dans un seul ministère les préoccupations suscitées par les disparités régionales, ce qui, en un sens, avait pour effet secondaire de dispenser les autres ministères d'en tenir compte. (transcription de la conférence de presse du Premier ministre, 12 janvier 1982, p. 1) [Traduction]

Dans le cadre de la réorganisation annoncée le 12 janvier par le Premier ministre, le ministère de l'Expansion économique régional est fusionné avec les programmes de l'industrie, de la petite entreprise et du tourisme d'Industrie et Commerce afin de former un nouveau ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR). Ce nouveau ministère doit être chargé de l'application des politiques et des programmes industriels visant

à favoriser le développement régional. Quant au département d'État au Développement économique (DEDE), il est rebaptisé département d'État au Développement économique et régional (DEDER). Il se voit confier, à titre d'organisme central, l'élaboration et la coordination de la politique régionale. Le DEDER doit aussi assumer le secrétariat d'un nouveau comité du Cabinet, le Comité chargé du développement économique et régional. Ce Comité devient responsable de l'enveloppe du développement économique, de celle de l'énergie et d'un nouveau fonds régional incorporant le Fonds de développement de l'Ouest. Pour que le DEDER soit plus à l'écoute des régions et mieux à même d'appliquer une politique en la matière, des coordonnateurs du développement économique doivent être affectés dans chaque province

pour assurer la coordination des ministères fédéraux sur le terrain et pour fournir au Cabinet des renseignements de première main sur les besoins et les possibilités des régions -- afin d'éliminer les tracasseries administratives et d'éviter des retards indus dans la planification, l'approbation et la réalisation des mégaprojets. (Cabinet du Premier ministre, Communiqué, 12 janvier 1982, pp. 2-3).

Ottawa annonce que les ententes-cadre de développement (ECD) et les ententes auxiliaires en vigueur avec les provinces ne seront pas reconduites à leur expiration. On élaborera à la place "un nouveau jeu plus simple d'ententes avec les provinces, auxquelles [participeront] un plus grand nombre de ministères fédéraux". Les dépenses relatives à ces programmes passeront par le nouveau Fonds régional.

La nouvelle organisation du développement régional annoncée par Ottawa se met lentement en place en 1982. Les coordonnateurs prévus dans chaque province sont nommés progressivement; nombre d'entre eux sont des fonctionnaires fédéraux d'expérience ayant déjà des liens avec la province à laquelle ils sont affectés et le gouvernement est arrivé à convaincre des fonctionnaires provinciaux d'accepter ce poste. Les coordonnateurs se familiarisent graduellement avec leurs fonctions, consistant à superviser toutes les activités économiques du gouvernement fédéral dans leur province d'affectation, à traiter avec le gouvernement provincial et à faciliter les démarches du secteur privé. Afin de rendre plus visible la participation financière du gouvernement fédéral aux projets de développement dans les provinces, on a recours à une publicité accrue, sous forme d'annonces et de communiqués de presse.

Les réactions suscitées par ces changements viennent en grande partie des provinces de l'Atlantique, où de maigres ressources fiscales rendent nécessaires les dépenses du MEER. Les gouvernements de ces provinces, tout en accueillant avec satisfaction l'importance nouvelle donnée au développement régional, craignent d'être court-circuités par le nouveau mécanisme de mise en oeuvre des programmes de développement. Le Premier

ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, James Lee, reproche à Ottawa de mettre en place un "gouvernement parallèle" ayant des "succursales provinciales". Les premiers ministres provinciaux mettent Ottawa en garde contre les doubles emplois et l'inefficacité si l'on ne coordonne pas les efforts de développement économique fédéraux et provinciaux. Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador exprime son irritation devant les nouvelles méthodes employées par Ottawa pour évaluer et appliquer les projets. La province, qui attend depuis 1981 qu'Ottawa approuve plus de huit initiatives conjointes, estime que le gouvernement fédéral leur fait un sort en se penchant sur chaque projet particulier plutôt qu'en les examinant en bloc, comme le souhaite la province, ou pas du tout. Terre-Neuve s'oppose également aux annonces ou aux déclarations publiques que fait le gouvernement fédéral au sujet de ses projets exécutés directement dans la province. Le gouvernement provincial accuse Ottawa de réduire en fait ses dépenses dans la province, à un moment où l'économie a besoin d'être stimulée. De plus, en formulant ses propres programmes, parfois mis en oeuvre de concert avec les municipalités, Ottawa applique la tactique consistant à diviser pour régner. Est-ce là une punition infligée à la province pour lui faire regretter son attitude dure dans le dossier des hydrocarbures sous-marins et de l'aménagement hydro-électrique du Labrador, se demande le gouvernement de Terre-Neuve dans une annonce publiée dans la presse: "Nous punit-on parce que nous défendons nos droits?" (St. John's Evening Telegram, 27 août 1982, p. 7).

La politique et le réaménagement bureaucratique du gouvernement fédéral subissent les critiques d'autres milieux. On estime en général que, même si le MEER n'a pas été un franc succès, il s'est au moins consacré explicitement à l'atténuation des disparités régionales, objectif qui n'est pas pris en compte dans la nouvelle politique, laquelle paraît à certains représenter une réorientation du développement régional en fonction des préoccupations de l'Ouest.

En septembre, le Comité sénatorial des finances nationales publie un rapport sur La politique gouvernementale et le développement régional, un sujet qu'il étudie depuis la fin des années 70. Le Comité reproche au gouvernement de ne pas avoir confié la responsabilité des disparités régionales à l'un des rouages de sa nouvelle structure. Il estime que, en s'efforçant de développer l'économie, on s'attachera surtout à l'option la plus prometteuse, de sorte que les régions sous-développées perdront encore du terrain. Comme l'expriment les sénateurs:

Ceux-ci [les pouvoirs publics] préfèrent évidemment la sécurité au risque. Et plus est grande la probabilité d'un rendement satisfaisant, plus ils montrent de l'intérêt. Les investissements dans les régions sous-développées ne vont pas sans risques considérables. Les échecs du passé en sont l'amer témoignage. En outre, ces régions, qui sont souvent assez faiblement peuplées,

n'offrent que de bien minces récompenses politiques. Nous avons le sentiment que sans rappel constant de leur importance, elles seront bien vite laissées dans l'état où elles se trouvent. (La politique gouvernementale et le développement régional, septembre 1982, 79-80)

Le Comité recommande que les régions sous-développées soient désignées à ce titre et que le nouvel organisme central, le DEDER, et le nouveau ministère, le MEIR, se voient confier la tâche explicite d'éliminer les disparités régionales.

Tout en étant conscients du manque de reconnaissance dont se plaint le gouvernement fédéral, les sénateurs estiment que la solution d'une prestation directe des programmes n'entraînera que doubles efforts, concurrence et inefficacité, les deux ordres de gouvernement s'efforçant de mettre en oeuvre les projets "les plus susceptibles de leur rapporter politiquement". Le Comité recommande que le gouvernement fédéral conserve l'approche des ECD, sous réserve de certaines possibilités d'exécution directe des programmes.

Le Conseil économique des provinces de l'Atlantique (CEPA) fait également connaître son évaluation de la réorganisation fédérale dans An Analysis of the Reorganization for Economic Development: Background and Policy Directions (octobre 1982). Le CEPA fait observer que des programmes d'aide limités ne pourront éliminer les disparités régionales en raison de la gravité et de l'ampleur de ces dernières. C'est l'une des raisons pour lesquelles le MEER a été inefficace et la nouvelle structure ne donnera pas de meilleurs résultats. De plus, la politique économique nationale risquant d'avoir un effet négatif sur les régions sous-développées, le CEPA est d'avis qu'une politique fiscale compensatrice est nécessaire.

Cela dit, le CEPA estime que la nouvelle structure permettra une coordination bien nécessaire des programmes d'aide destinés aux provinces de l'Atlantique. Aussi approuve-t-il dans son rapport la nomination d'un coordonnateur du développement économique dans chaque province.

Le CEPA souligne que les conflits fédéraux-provinciaux engendrés par la réorganisation risquent d'entraver les efforts d'atténuation des disparités régionales. Il juge important que les besoins, les préoccupations et les priorités des provinces soient communiqués au Cabinet afin d'éviter "le danger, dans le nouveau système, d'une sensibilité moindre aux besoins particuliers des provinces". Le Conseil craint aussi que la nouvelle structure ne conduise à une centralisation plus poussée, même si le manque de renseignements ne permet pas d'être affirmatif à cet égard.

La réorganisation n'est pas encore achevée à la fin de l'année et le projet de loi visant à fusionner le MEER et le MIC n'a pas encore été adopté.

La détérioration de la situation économique vient désorganiser la stratégie générale de développement d'Ottawa. La conférence des premiers ministres se termine à peine que la réalisation du projet d'exploitation du pétrole lourd Alsands à Fort McMurray est remise en question. Ce projet de 13 milliards de dollars — la pierre angulaire de la stratégie des mégaprojets — a été suspendu, dans le climat de confrontation qui régnait en 1981 entre l'Alberta et le gouvernement fédéral. La chute des prix mondiaux du pétrole et le plafonnement des prix intérieurs à 75 % de ces derniers, l'un des éléments de l'entente Alberta-Ottawa de septembre 1981, se traduisent par une baisse des recettes prévisibles, face à une augmentation des coûts. Les promoteurs privés du projet Alsands demandent donc aux pouvoirs publics de leur garantir un certain taux de rendement, tandis que l'Alberta et Ottawa offrent des concessions fiscales. Le projet apparaît cependant trop instable et risqué. Au début de février, deux des promoteurs ayant une participation de 18 % abandonnent Alsands; avant la fin du mois, deux autres participants représentant 37 % font également faux bond. Parmi les trois commanditaires restants, Petro-Canada a la deuxième participation en importance. L'une des possibilités consiste, pour les deux gouvernements intéressés, à investir directement dans le projet ou à offrir des garanties de prêt substantielles. Aucune des deux méthodes ne porte fruit. Début mai, le projet Alsands est abandonné, allongeant ainsi la liste des mégaprojets relégués aux oubliettes — le gazoduc de l'Alaska, l'exploitation de pétrole lourd de Cold Lake et le projet de récupération tertiaire du pétrole léger de Judy Creek. De plus, les perspectives prometteuses d'Hibernia et de la mer de Beaufort ne se concrétisent pas.

Dans un débat d'urgence à la Chambre des communes, l'Opposition reproche à Ottawa d'accorder une trop grande place aux mégaprojets pour alimenter le développement économique. Les porte-parole du gouvernement font valoir que malgré l'importance psychologique du projet Alsands, d'autres mégaprojets et investissements se réalisent, par exemple l'exploitation du charbon en C.-B. et l'aménagement de Port Ridley. Le ministre du Développement économique, M. Olson, admet qu'il faut rétablir la confiance des investisseurs, mais que cela ne se produira qu'avec une diminution des taux d'intérêt, qu'une "inflation tenace" empêche. (CBC TV The Journal, Transcription, 5 mai 1982, p. 3)

À mesure que la récession s'aggrave et que le chômage augmente, le gouvernement cherche des mesures immédiates de relance de l'économie. La modernisation et l'expansion du réseau ferroviaire apparaissent comme une solution. Dans son exposé économique et fiscal d'octobre devant la Chambre des communes, le ministre des Finances, Marc Lalonde, affecte à ce programme 400 millions de dollars, sous réserve d'une contribution égale du secteur privé, et demande un règlement rapide du débat qui entoure alors le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Quand les premiers ministres du Canada et des provinces se réunissent pour leur conférence sur l'économie, les plans et les structures de l'administration fédérale figurent naturellement au premier plan des débats consacrés aux perspectives de développement économique à moyen terme, le deuxième jour de la conférence. Plusieurs points de divergence apparaissent lors des entretiens opposant le gouvernement fédéral aux provinces et divisant ces dernières.

L'appui des provinces au rôle privilégié des mégaprojets dans la relance de l'économie est directement subordonné à l'emplacement de ces projets. À cet égard, l'Ouest et l'Est sont en meilleure posture que les provinces centrales. Ottawa maintient que les industries de transformation de l'Ontario et du Québec bénéficieront des retombées des mégaprojets. L'Ontario, sceptique devant ces assurances, demande de l'aide pour ses industries manufacturières, et notamment le secteur de l'automobile. Comme l'indique le Premier ministre Davis juste avant la conférence,

...le gouvernement de ce pays a mis beaucoup trop de temps à accorder une importance convenable à la réindustrialisation... aux industries nouvelles ainsi qu'au développement et au rééquipement de notre complexe manufacturier existant. (Notes pour une allocution à la Chambre de commerce de Brampton, 29 janvier 1982) [Traduction]

M. Davis soutient qu'il n'y a, dans les propositions esquissées par les ministres fédéraux, rien qui soit de nature à atténuer les problèmes économiques quotidiens que la récession occasionne à de nombreux habitants de l'Ontario.

Le gouvernement de l'Alberta reproche à Ottawa, lors de la conférence, de minimiser le rôle du secteur privé comme moteur du développement économique ou de vouloir le remplacer. Selon le Premier ministre Lougheed:

Ce sont les emplois créés dans le secteur privé qui ont un effet multiplicateur. J'estime qu'il y a une limite à ce que le gouvernement peut faire sur le plan de la création effective d'emplois, que le rôle du gouvernement est de créer un climat favorable à ceux qui veulent prendre des risques. De toute évidence, nous sommes, Monsieur le Premier ministre, à tout le moins en désaccord très profond, apparemment, sur ce point... (Conférence des Premiers ministres sur l'économie, Procès-verbal, 4 février 1982, p. 11) [Traduction]

Le Premier ministre de la Saskatchewan, Allan Blakeney, se dissocie de M. Lougheed en préconisant une intervention plus active de l'État dans les mégaprojets. M. Blakeney estime notamment que les pouvoirs publics peuvent

par leur action accroître le financement disponible, à des taux d'intérêt plus faibles. Il affirme que les gouvernements "rêvent s'ils pensent que certains de ces projets peuvent se réaliser avec des taux d'intérêt de 18 et 20 %". Il propose que les deux ordres de gouvernement établissent un Fonds canadien d'investissements publics destiné à stimuler la réalisation de mégaprojets.

Les provinces sont irritées par la réticence des ministres fédéraux ayant des responsabilités économiques à discuter de mégaprojets particuliers. Les porte-parole fédéraux maintiennent qu'ils ne négocieront pas de projets particuliers en présence de toutes les provinces; le ministre de l'Industrie et du Commerce, Herb Gray, se rendra plutôt dans les provinces après la conférence pour étudier dans le détail les projets prévus dans chaque province. Les premiers ministres provinciaux expriment leur inquiétude devant le fait qu'aucun progrès n'a été réalisé dans la mise en oeuvre des mégaprojets depuis les conférences économiques de 1978, où une longue liste de projets de ce genre avait été dressée. Le Premier ministre Blakeney estime que "c'est très bien de parler en termes généraux d'un projet hydro-électrique à Terre-Neuve, mais on en parlait déjà en termes généraux il y a trois ans". Le Premier ministre Davis lui fait écho, en lançant l'avertissement que la population de l'Ontario ne peut se permettre d'attendre plus longtemps des éventualités.

Les provinces qui comptent beaucoup sur les programmes et les dépenses du MEER font porter la plupart de leurs observations, en matière de développement économique, sur la réorganisation des ministères fédéraux et ses répercussions. Comme le déclare le Premier ministre Peckford, "pour moi les expressions développement économique et développement régional signifient la même chose". Il reprend à son compte l'observation du CEPA selon laquelle la province souffre des politiques macro-économiques "mises en oeuvre pour servir les intérêts des secteurs dominants de l'économie canadienne"; le développement régional est donc nécessaire tant pour réaliser le potentiel de la province que pour compenser les effets négatifs des autres politiques nationales (Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, Déclaration commune de l'hon. Brian Peckford et de l'hon. Neil Windsor, 3 février 1982).

Les provinces de l'Est qualifient de louables les assurances de coopération et de consultation données par le gouvernement fédéral dans le cadre du nouveau régime, mais elles formulent des réserves. Le Premier ministre Buchanan s'inquiète des risques de dédoublement et de neutralisation mutuelle des efforts, ainsi que de gaspillage des fonds. Le Premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Lee, affirme qu'Ottawa a déjà failli à sa promesse de coopération, puisqu'un ministre fédéral vient de visiter la province pour annoncer certains programmes directs sans en informer son gouvernement. Il déclare qu'Ottawa aurait avantage à tenir compte des compétences de son gouvernement et de sa connaissance des besoins des habitants de la province.

La critique la plus sérieuse de la politique et de l'organisation administrative fédérale est le fait du gouvernement du Québec. Celui-ci, tout en reconnaissant que le gouvernement fédéral a la charge d'atténuer les disparités régionales entre provinces, maintient qu'il incombe aux gouvernements provinciaux de développer les régions de leur propre province. Le Québec prétend qu'Ottawa donne à dessein une définition ambiguë de la "région" afin de "justifier son intervention directe dans tous les secteurs -- sans tenir compte de la compétence provinciale".

Cette ambiguïté, jointe à une structure "décentralisée" qui place un coordonnateur du développement économique dans chaque province, fait dire au Québec que cette politique est motivée davantage par "l'offensive actuelle du gouvernement fédéral en vue d'établir, de façon nouvelle et partisane, une nouvelle répartition des pouvoirs dans la fédération canadienne". Pis encore, Ottawa essaie de réduire les provinces à "de simples agences fédérales". Le Québec conclut:

Ce "court-circuitage" du Québec ou cette mise en tutelle du Fédéral, peu importe la manière que vous voulez l'appeler, ne sera jamais toléré chez nous. Si Ottawa, dans ce régime vieillissant, en a perdu ses principes de base d'un fédéralisme d'autan, certes peu reluisant, mais au moins fondé sur un certain respect des ordres gouvernementaux, si les bases du fédéralisme coopératif ou rentable qui a conduit à une entente-cadre en 1974 et à une série d'ententes auxiliaires est complètement évanoui chez nos amis fédéraux, le Québec n'a qu'une position: réclamer les montants qui lui reviennent à cette fin sous forme de transferts fiscaux ou transferts financiers inconditionnels. (Gouvernement du Québec, Document d'appui sur le développement régional, 28 janvier 1982, p. 2)

La "visibilité", l'un des maîtres mots du "nouveau fédéralisme" (pour plus de détails, voir le chapitre 1), revient dans tous les débats tant sur le développement économique que sur les arrangements fiscaux, à la conférence des premiers ministres. Les provinces reprochent à Ottawa de trop se préoccuper d'obtenir le mérite qui lui revient pour ses dépenses de développement économique. Le Premier ministre Blakeney de la Saskatchewan estime que cette attitude fera obstacle à la coopération nécessaire dans le cadre des mégaprojets. Les ministres fédéraux admettent l'intention de leur gouvernement de mieux faire valoir sa présence. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, Herb Gray, avoue que "les contributions fédérales aux grands projets économiques devraient être plus visibles au public canadien" (cité dans The Citizen, Ottawa, 4 février 1982, p. 47). La prestation directe des programmes est l'une des façons d'y parvenir; les programmes conjoints ne sont pas exclus, mais il est clair qu'ils constitueront l'exception plutôt que la règle (voir les "Notes du discours de l'hon. Donald Johnston devant le Canadian Club de Toronto", 8 novembre 1982, p. 2).

Plusieurs courants opposés intéressants caractérisent donc la conférence. Une stratégie de développement économique fondée sur les mégaprojets oppose le centre à la périphérie, les provinces centrales devant en bénéficier indirectement plutôt que directement. Les provinces de l'Est, qui sont les principales clientes du MEER, veulent voir maintenir les dépenses fédérales en faveur du développement économique régional, tout en estimant que la coopération et la prestation conjointe des programmes sont les moyens les plus efficaces à cette fin. Un lien a été établi aussi pendant les débats entre la politique fiscale et la politique de développement économique. Le Premier ministre Blakeney soutient que, lorsqu'il devient évident qu'Ottawa ne fera pas baisser les taux d'intérêt, les pouvoirs publics doivent offrir des prêts à faible taux d'intérêt pour relancer les mégaprojets.

Le Québec maintient que le principal problème économique de la province est non pas l'inflation, mais le maintien et la création d'emplois, son industrie souffrant des taux d'intérêt élevés. Le gouvernement provincial demande à Ottawa de participer à un fonds d'intervention économique d'urgence -- un "plan d'urgence" -- qui servirait à soutenir l'emploi en évitant les fermetures d'usines et en créant des postes. Une aide financière serait offerte aux entreprises normalement rentables touchées par les taux d'intérêt élevés, afin d'empêcher leur fermeture, tandis qu'un programme de capital de risque permettrait d'apporter des fonds en contrepartie des sommes investies par les travailleurs dans leur entreprise. D'après les calculs du gouvernement, 130 millions de dollars seraient nécessaires à ce financement sur deux ans. L'autre volet du plan, la création d'emplois, exigerait environ 75 millions de dollars des pouvoirs publics. Le Québec estime qu'une participation de 75 % du gouvernement fédéral et de 25 % de la province est raisonnable, puisque c'est la politique monétaire fédérale qui est à l'origine de la situation et qu'Ottawa dispose aussi de ressources plus abondantes que la province.

Lors des conférences économiques de 1978, les provinces avaient demandé à avoir voix au chapitre dans la détermination de la position canadienne en matière de commerce international, dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). En 1982, plusieurs provinces nomment des ministres chargés du commerce international, ceux-ci se déplacent à l'étranger pour y chercher des débouchés aux ressources et aux biens produits dans leur province. La première conférence fédérale-provinciale des ministres du Commerce a lieu en juin. Les provinces demandent à Ottawa de refondre ou de suspendre la FIR de manière à ne pas faire fuir les investisseurs étrangers à un moment où l'économie, à cause des taux d'intérêt élevés, a besoin qu'on stimule les investissements. Ottawa présente aux provinces une ébauche de sa politique du GATT lors d'une deuxième conférence tenue en septembre; les deux ordres de gouvernement conviennent qu'il faut résister au protectionnisme tout en se réservant une marge de manœuvre. Les provinces demandent avec

insistance le droit de nommer des membres de la délégation du GATT; finalement, les deux ordres de gouvernement s'entendent pour établir un comité de sous-ministres qui se réunira régulièrement afin de débattre des questions économiques internationales.

Même dans leurs revendications auprès d'Ottawa, les provinces affichent la diversité de leurs structures économiques. Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse demandent de nouveaux débouchés pour le poisson. Les provinces centrales souhaitent qu'on protège leurs industries traditionnelles, tandis que la Colombie-Britannique tient à renforcer les liens commerciaux avec les pays de la ceinture du Pacifique. Les délais imposés par les douanes canadiennes à l'importation d'automobiles japonaises pour obliger le Japon à réduire ses exportations irritent le gouvernement de la Colombie-Britannique, selon lequel cette tactique profite à l'industrie automobile de l'Ontario mais nuit aux intérêts commerciaux de sa province.

#### POLITIQUES PROVINCIALES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Plusieurs gouvernements provinciaux continuent de suivre leur politique habituelle de développement économique. L'Ontario a son conseil d'orientation et de développement industriels (Board of Industrial Leadership and Development); la Nouvelle-Écosse, après avoir conclu une entente avec Ottawa au sujet des hydrocarbures sous-marins, met ses espoirs dans la réussite des travaux d'exploration et de mise en valeur ainsi que dans les retombées de ces activités. La province de l'Alberta se voit obligée, devant les restrictions que les taux d'intérêt élevés imposent à l'exploitation du pétrole et du gaz naturel, de libéraliser son régime de fiscalité et de redevances. Les grands projets lancés en Colombie-Britannique progressent lentement; le projet d'exploitation du charbon dans le nord-est et B.C. Place souffrent de la conjoncture économique défavorable. Quant à Terre-Neuve, qui continue de miser sur les ressources sous-marines, elle dispute à Ottawa la compétence dans ce domaine, devant les tribunaux ainsi que dans des négociations politiques. Son autre grande activité économique, la pêche, étant le sujet d'étude d'un groupe de travail fédéral présidé par Michael Kirby, l'orientation de la politique de la pêche est suspendue jusqu'à la présentation du rapport, laquelle est repoussée jusqu'en 1983.

Les pages qui suivent ne traitent que des provinces qui ont publié des documents d'orientation ou ont réaménagé leur politique de développement économique.

##### Manitoba

Au Manitoba, le nouveau gouvernement du NPD dirigé par le Premier ministre Howard Pawley est confronté à un déficit encore plus élevé que prévu dû en partie à la limitation des transferts fédéraux. Les

trois mégaprojets -- le réseau d'électricité de l'Ouest, la fonderie de l'Alcan et une exploitation de potasse dans laquelle le gouvernement conservateur avait placé ses espoirs -- en sont à des étapes diverses de déconfiture. Les sondages d'opinion révèlent que les mégaprojets ont la faveur du public, mais le gouvernement se méfie d'une approche "unidimensionnelle" du développement économique.

Le nouveau gouvernement, dans les négociations qui s'engagent en janvier avec l'Alberta et la Saskatchewan au sujet du réseau d'électricité de l'Ouest, désire que les autres provinces contribuent au financement du projet. Il souhaite aussi l'établissement d'un contrat tenant compte de l'évolution possible de la situation, pour que ne se répète pas l'histoire de Churchill Falls. Les perspectives d'achèvement du barrage Limestone sur la rivière Nelson paraissent s'éclaircir lorsque le ministre fédéral de l'Énergie, Marc Lalonde, s'engage à étudier la demande provinciale de crédit et de garantie de prêt pour couvrir la part des frais incombant au Manitoba, soit 2,8 milliards de dollars. À la mi-juillet, cependant, les représentants des trois provinces suspendent les entretiens, en imputant à la conjoncture économique la mise en veilleuse du projet pendant deux ans. Un mois plus tard, le gouvernement est informé que la mine de potasse prévue par l'International Minerals and Chemicals Ltd. à McAuley est reléguée aux oubliettes.

La stratégie de développement économique fondée sur les mégaprojets ayant été mise en pièces, le gouvernement Pawley demande aux entreprises et aux travailleurs de l'aider à concevoir une "vision et un plan de développement économique au Manitoba". Les 8 et 9 novembre, un sommet économique rassemble, à Portage la Prairie, 60 participants provenant du gouvernement, des milieux d'affaires et du monde du travail. Dans son document de travail, le gouvernement du Manitoba justifie ainsi la tenue de ce sommet:

Les pouvoirs publics, au Canada comme à l'étranger, se rendent de plus en plus compte de l'importance de la consultation et de la coopération entre les grands secteurs de l'économie. Une administration qui gouverne dans l'isolement ou en comptant trop sur sa bureaucratie pour prévoir les programmes publics ne peut remplir efficacement son rôle d'orientation. Elle empêche aussi tous les autres secteurs d'avoir une action efficace... tous doivent se partager les responsabilités.

Dans une province relativement petite telle que le Manitoba -- où l'économie est ouverte et diversifiée et où le gouvernement provincial se voit fortement limité dans son action par des contraintes financières et juridictionnelles --, la consultation et la coopération entre les milieux d'affaires, le monde du travail et les pouvoirs publics ne sont rien moins qu'un préalable essentiel à

un développement satisfaisant à long terme. (Documents de travail, Conférence au sommet sur l'économie du Manitoba, Gouvernement du Manitoba, pp. 2-3) [Traduction]

Quatre sujets figurent à l'ordre du jour de la conférence: déceler les problèmes et les possibilités économiques; cerner les causes des problèmes économiques; établir un consensus sur les problèmes et les solutions; et définir les moyens de consultation futurs. Les documents préparés par le gouvernement, la Chambre de commerce du Manitoba et la Fédération du travail du Manitoba reflètent leur orientation idéologique respective. Les trois conviennent que les pouvoirs publics, les milieux d'affaires et le monde du travail doivent participer à la prise des décisions économiques. Comme le souligne la Chambre de commerce du Manitoba:

L'importance des pouvoirs publics dans la prise des décisions économiques est devenue évidente à la plupart au cours des dernières décennies. D'une part, l'État crée la législation, les règlements, le régime fiscal et les autres politiques formant le cadre dans lequel les entreprises prennent leurs décisions. D'autre part, l'État joue aussi un rôle direct... à titre de propriétaire ...et de régulateur de l'activité économique.

L'entreprise garde son rôle économique traditionnel en réunissant des capitaux et des aptitudes pour produire des biens et des services destinés au public. À ce titre, l'entreprise est créatrice de richesse et l'une des principales sources d'emploi.

Les travailleurs apportent les aptitudes et le travail qui sont si importants pour mener à bon terme les activités économiques. (Document de travail, Chambre de commerce du Manitoba, Conférence économique au sommet du Manitoba, p. 2) [Traduction]

La Fédération du travail du Manitoba s'exprime sans ambages au sujet de la coopération:

De nos jours, il est de bon ton pour les porte-parole de gouvernement, des entreprises et des médias de souhaiter ardemment une plus grande coopération et une plus grande compréhension économiques. Notre réponse est simple: quand les pouvoirs publics et les entreprises reconnaîtront que les travailleurs ont le droit de s'organiser et de mener librement des négociations collectives, une coopération beaucoup plus poussée sera possible. (Document de travail, Fédération du travail du Manitoba, Conférence économique au sommet du Manitoba, p. 2) [Traduction]

Dans son mémoire, le gouvernement met l'accent sur deux points: la nécessité de reconnaître le rôle du secteur public dans l'économie et celle d'intégrer tous les groupes économiques (et en particulier les travailleurs) à la prise des décisions. Sur le premier point, le document note ce qui suit:

La taille et la diversité de l'économie du Manitoba, jointes à son isolement géographique relatif, ont obligé depuis longtemps notre secteur public à faire preuve de plus de créativité que celui de certaines autres provinces par le passé -- notamment dans celles dominées par de grandes industries. (Gouvernement du Manitoba, p. 10-11) [Traduction]

L'orientation sociale-démocrate du gouvernement transparaît dans son désir d'associer les travailleurs à la gestion des entreprises, de rendre le régime fiscal plus juste et de tenir compte de la fragilité de l'environnement. La politique de consultation du gouvernement avec les autres grands acteurs économiques est également motivée par

l'apparition, à l'échelle nationale, de groupes aspirant légitimement à une participation plus équitable à la prise des décisions au Canada. Nombre de ces groupes s'estiment "sous-représentés", moins sur le plan politique ou électoral qu'au niveau des décisions économiques ou sociales. (Ibid., p. 7) [Traduction]

La Chambre de commerce du Manitoba recommande que toute politique de développement économique du Manitoba repose sur l'ouverture de l'économie de la province -- en mettant "l'accent sur les résultats économiques, notamment la croissance, les bénéfices et la survie" --, plutôt que sur une conception "fermée" de l'économie privilégiant la redistribution du revenu. Les milieux d'affaires font également valoir que toute tentative de présenter les divers secteurs comme "gagnants" ou "perdants" posera des questions délicates.

Pour la Fédération du travail du Manitoba, la principale question est la "répartition équitable de la richesse existante et la création de richesses nouvelles -- par qui et pour qui?". Les syndicats conviennent avec le gouvernement que le secteur public doit jouer un rôle de premier plan dans l'économie du fait que "seuls les plus naïfs des optimistes en économie vivant dans un monde irréaliste de "concurrence parfaite" soutiendraient que la recherche privée du profit garantit la réalisation de tous les objectifs sociaux" (op. cit., p. 8) [Traduction]. Ils demandent au gouvernement d'orienter les mouvements de capitaux de manière à assurer une croissance équilibrée et équitable.

Après deux jours de débat, les pouvoirs publics, les entreprises et les travailleurs s'entendent sur plusieurs domaines dans lesquels une action commune permettra d'améliorer l'économie provinciale: la planification économique, la formation professionnelle, la formation de capital, la consultation sur les grands projets d'investissement, la négociation collective et les relations ouvrières, le développement de l'industrie secondaire et l'encouragement des achats au Manitoba. Le comité directeur de la conférence se propose d'y donner suite en élaborant une stratégie économique. Tous les participants à la conférence se déclarent satisfaits des résultats, mais prennent bien soin de ne pas laisser croire qu'une planification économique centralisée est préconisée.

#### Nouveau-Brunswick

En 1979, le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait entrepris de réexaminer sa politique de développement économique à la lumière des changements intervenus dans le contexte économique international et la politique économique nationale du gouvernement fédéral. Même si le gouvernement estimait que sa politique avait porté fruit tout au long des années soixante-dix, le "défi du développement", consistant à assurer des emplois, des revenus et des services publics de niveau comparable à celui des autres provinces, continuait de se poser.

La politique de développement économique exposée dans le document Relever le défi des années quatre-vingt, déposé à la législature du Nouveau-Brunswick à la fin de mars, combine des stratégies précises pour les divers secteurs à une politique plus générale dans des domaines tels que la fiscalité, l'énergie, la main-d'œuvre, l'utilisation des terres et les relations intergouvernementales. Huit axes de politique sont définis:

- développer les ressources humaines en accroissant le nombre d'emplois permanents, en améliorant la productivité et en obtenant une main-d'œuvre qualifiée et adaptable;
- renforcer l'assise économique existante en accroissant la production et la productivité, ainsi que la valeur ajoutée par une transformation plus poussée;
- gérer les ressources avec soin pour l'exploitation des forêts, la pêche et l'agriculture;
- stimuler les industries de pointe et favoriser les retombées des mégaprojets;
- encourager l'innovation industrielle par la recherche et le développement;

- assurer un développement équilibré au niveau régional;
- maintenir le soutien apporté à l'infrastructure et aux services publics;
- s'adapter aux nouvelles sources d'énergie.

Dans le discours du trône du 23 mars, plusieurs politiques précises sont exposées. Le gouvernement annonce une stratégie des retombées industrielles qui vise à accroître la contribution des entreprises de fabrication et des fournisseurs du Nouveau-Brunswick aux mégaprojets. De plus, des ententes de planification de la main-d'oeuvre doivent être mises au point avec les entreprises privées qui participent aux mégaprojets en vue d'assurer des emplois permanents dans la province une fois l'exploitation commencée.

Le document note plusieurs contraintes qui pèsent sur l'élaboration de la politique de développement économique dans les années quatre-vingt. La baisse prévue des recettes publiques signifie que les programmes doivent être réévalués en permanence et les priorités fixées avec soin. La coopération du gouvernement fédéral est également importante, mais elle doit renforcer et faciliter la politique provinciale, au lieu de la contrecarrer ou d'imposer le point de vue d'Ottawa. Comme l'indique le document:

Pour mettre en oeuvre cette stratégie, les gouvernements doivent collaborer, en établissant ensemble les plans et en coordonnant les programmes. Il ne faut pas doubler les efforts tout simplement parce que les rôles de chacun sont mal définis ou parce qu'on recherche une "présence bien visible". Dans certains cas, il peut être nécessaire de partager les responsabilités et de regrouper les nombreux programmes d'aide à l'entreprise, si l'on veut que les efforts déployés pour stimuler l'économie profitent à tous les résidants du Nouveau-Brunswick.

Étant donné la tendance actuelle du gouvernement fédéral aux interventions unilatérales, il faudra peut-être créer un nouveau cadre institutionnel pour le développement économique. La province croit qu'il est possible de s'appuyer sur la méthode de collaboration fédérale-provinciale qui a été instaurée au cours des années 1970. La province préconisera l'étude de modifications qui permettraient de satisfaire les deux paliers de gouvernement. Il serait tout au moins souhaitable de créer un mécanisme fédéral-provincial mieux structuré en matière de prise de décisions, qui serait fondé sur des principes et des modalités stipulés par écrit, dans un code d'éthique du développement économique, afin de veiller à ce que toutes les décisions portent sur des objectifs qui ont été acceptés. (Relever le défi des années 80, p. 42)

### Québec

La tentative du Québec, au début de l'année, de négocier un mécanisme économique à court terme avec Ottawa échoue. À la conférence des premiers ministres de février, le Premier ministre Lévesque et ses ministres ayant des responsabilités économiques présentent un plan d'urgence de 200 millions de dollars destiné à venir en aide aux petites et aux moyennes entreprises touchées par les taux d'intérêt élevés et à créer des emplois à court terme.

Devant le refus d'Ottawa de participer à un programme commun, Québec entreprend de faire cavalier seul. En mars, le gouvernement instaure un programme de garantie de prêts à l'intention des entreprises normalement rentables qui éprouvent des difficultés temporaires. D'après le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, Rodrigue Biron, le gouvernement espère que son plan aura un effet psychologique en persuadant les gens que la récession peut être combattue (Le Devoir, 16 mars 1982, p. 9).

Outre cette initiative à court terme pour contrer la récession, le gouvernement poursuit l'élaboration d'une politique de développement à long terme. Même si le sommet économique tenu à Québec du 5 au 7 avril entre des représentants du gouvernement, des milieux d'affaires et du monde du travail fait partie de la stratégie gouvernementale de "transparence" et constitue une occasion de plaider la cause des restrictions salariales dans le secteur public, les participants se penchent également sur les moyens de stimuler l'économie à court et à moyen terme.

La première journée du sommet est marquée par un affrontement inévitable d'idées entre les participants. Le gouvernement essaie de justifier une réduction de près de 20 % des rémunérations dans la fonction publique par son déficit de 3 milliards de dollars. Les syndicats préconisent une hausse des traitements ainsi que des dépenses publiques. Quant aux milieux d'affaires, ils demandent au gouvernement de réduire son interventionnisme et de diminuer les impôts.

Cependant, à l'issue de la conférence, les participants s'entendent sur plusieurs points:

- un groupe de travail formé de représentants du gouvernement, des entreprises, des travailleurs, des caisses de crédit et des municipalités doit être établi afin d'élaborer un programme de relance de la construction domiciliaire. Il en résulte le programme "Corvée Habitation", qui offre des prêts à taux d'intérêt réduits pour la construction résidentielle;
- un autre groupe de travail doit se pencher sur la faisabilité d'un conseil économique et social qui s'efforcerait de dégager un consensus sur des objectifs économiques et sociaux;

- les participants donnent leur appui à un programme d'intervention d'urgence de 200 millions de dollars;
- on doit étudier les façons de promouvoir la participation des travailleurs à la gestion des entreprises et les lois régissant la syndicalisation;
- les fonds de pension doivent être rationalisés; et
- les participants appuient la proposition visant à faire de Montréal un centre bancaire international.

Malgré les divergences d'intérêt manifestées à la conférence, cette dernière est généralement considérée comme une réussite.

Un mois après la conférence, le gouvernement publie son Livre blanc sur le développement économique, Le virage technologique, qui fait suite au document de 1979 intitulé Bâtir le Québec. Cette politique repose sur la nécessité de faire prendre à l'économie provinciale le "virage technologique" de manière à la rendre plus productive et plus concurrentielle.

Dans Bâtir le Québec, le gouvernement s'était penché sur les secteurs traditionnels de l'économie québécoise -- le textile, les pâtes et papiers, le vêtement, la chaussure et le meuble. Des programmes de modernisation et de rationalisation ayant été mis en place, les responsables de la politique consacrent leur attention aux mégaprojets, à la haute technologie et au secteur des services; ceux-ci apparaissent comme les nouvelles priorités en matière d'industrie et de développement. Pour profiter des retombées des mégaprojets, le gouvernement décide d'établir un Bureau des grands projets, chargé de diffuser des renseignements auprès des entreprises sur les biens et services requis par les mégaprojets ainsi que d'aider les fournisseurs à se faire une place sur ce marché. Le gouvernement se propose aussi de fournir une aide technique et financière aux conseillers oeuvrant dans le domaine de l'ingénierie et des techniques de pointe. Pour faciliter le développement des domaines de haute technologie, le gouvernement prévoit d'accroître le fonds consacrés à la recherche et au développement, à la formation professionnelle et à l'aide de démarrage, en particulier pour la biotechnologie.

Tout au long du document, il est reconnu que les politiques fédérales doivent être orientées dans le même sens que les efforts du Québec et que la coopération fédérale-provinciale est indispensable au développement économique.

### Saskatchewan

Pendant la campagne électorale menée au printemps en Saskatchewan, le chef conservateur Grant Devine avait soutenu que la "famille de sociétés de la Couronne" du NPD avait privé agriculteurs et hommes d'affaires de terres, d'investissements et d'attention. Une fois parvenus au pouvoir, les Conservateurs lancent une étude approfondie des nombreuses sociétés appartenant à la province, et apportent des correctifs à leur gestion, à leur structure et à la composition de leur capital.

Le gouvernement entreprend également de tenir sans tarder l'une de ses promesses électorales en stimulant les investissements des particuliers. Un programme de réduction des taux d'intérêt hypothécaires qui fait passer ces derniers à 13,25 % est instauré, tandis que la taxe provinciale de 20 % sur l'essence est supprimée.

À la conférence des premiers ministres provinciaux du mois d'août, Grant Devine expose la philosophie et les détails d'un plan de redressement général de l'économie dans sa province:

Notre approche générale continuera d'être orientée vers la suppression des obstacles indus à la croissance. Nous sommes prêts à intervenir dans l'économie, mais uniquement pour venir en aide au secteur privé, et non pour le remplacer. L'entreprise privée connaîtra les règles en vigueur en Saskatchewan dans toute la mesure permise par le climat économique de l'heure. (Allocution d'ouverture de l'hon. Grant Devine, 23<sup>e</sup> Conférence annuelle des premiers ministres des provinces, Halifax (N.-B.), 24-28 août 1982, p. 3)

Plusieurs éléments de ce programme de redressement sont déjà en place. Pour promouvoir les investissements privés dans les domaines où la Saskatchewan est jugée posséder un avantage comparatif, le gouvernement accroît les encouragements à l'exploration et à la mise en valeur du pétrole et du gaz, instaure un programme d'achats agricoles à taux d'intérêt réduit et se propose de publier une stratégie industrielle.

À une conférence tenue en octobre à Régina sur le thème "Saskatchewan: Open for Business", le premier ministre de la province et ses ministres chargés de responsabilités économiques dévoilent la stratégie industrielle du gouvernement. Les plans visant à réduire les tracasseries administratives et l'intervention gouvernementale, à faciliter la coopération entre les pouvoirs publics, les entreprises, les travailleurs et les éducateurs, et à promouvoir la nouvelle assise technologique de la province sont sous-tendus par une psychologie nouvelle: M. Devine met l'accent sur les vertus de la Saskatchewan et sa mentalité -- la confiance en soi, l'esprit de concurrence, la diligence, le bon sens, une "volonté de

vaincre chevillée au corps". Ces valeurs s'accordent bien avec celles qui caractérisent le secteur privé, les représentants du gouvernement s'efforçant de rendre le climat de la province favorable aux entreprises. L'un des traits les plus notables de la politique du gouvernement est sa tentative d'attirer les entreprises dans la province et d'assurer des débouchés aux produits de la Saskatchewan. Un ministère reçoit la charge du commerce international, tandis que des bureaux commerciaux sont prévus aux États-Unis, en Europe et dans divers pays de la ceinture du Pacifique. M. Devine passe lui-même pour le premier "commis-voyageur" de la province, et des hommes d'affaires sont invités à l'accompagner dans ses déplacements à l'étranger pour appuyer ses efforts de promotion commerciale.

#### SECTEURS DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

L'évolution de la politique dans les divers secteurs de l'économie reflète les tensions fédérales-provinciales ou interprovinciales. Dans certains cas, les différends opposent uniquement les pouvoirs publics, le secteur privé et les travailleurs se trouvant pris malgré eux dans le conflit; le contentieux persistant entre Ottawa et Terre-Neuve au sujet des ressources sous-marines en est un exemple. Il existe cependant des conflits suscités par la politique publique où les provinces ne sont que l'un des nombreux groupes exprimant avec vigueur des intérêts divergents. Les différends entourant le tarif du Nid-de-Corbeau applicable au transport des céréales, l'agence de commercialisation des exportations agricoles Canagrex et les pêcheries en sont un exemple.

#### Agriculture

Les sujets débattus à la 32<sup>e</sup> conférence annuelle des ministres fédéral et provinciaux de l'agriculture, tenue à Halifax les 13 et 14 juillet, révèlent l'étendue des questions qui, dans ce domaine, touchent les deux ordres de gouvernement et l'inévitable divergence d'intérêts, tant philosophiques que pragmatiques. Le premier jour, les ministres étudient les ententes de développement agricole (prévues en grande partie dans les ententes auxiliaires du MEER), les programmes de stabilisation du revenu, la réaction des provinces au rapport Gilson sur le transport des céréales et le crédit agricole. Le lendemain, l'inspection des aliments, la stratégie agro-alimentaire d'Ottawa, les offices nationaux de commercialisation, la stratégie fédérale en matière de viande rouge, la politique laitière nationale et l'Office de commercialisation de la pomme de terre de l'Est canadien sont examinés. Nous traiterons brièvement un peu plus loin de la réaction des provinces aux plans concernant le tarif du Nid-de-Corbeau et Canagrex.

Sur les autres points, certaines provinces s'opposent à la nouvelle politique fédérale de prestation directe des programmes de développement. Elles soutiennent que les priorités provinciales seraient faussées et qu'il

y aurait dédoublement des efforts. Le ministre fédéral entend obtenir le mérite qui lui revient et affirmer son image publique. Il évoque apparemment la possibilité qu'Ottawa établisse des bureaux agricoles dans chaque province afin de coordonner les programmes fédéraux et provinciaux d'aide à l'agriculture. (Halifax Chronicle Herald, 14 juillet 1982, p. 1)

L'harmonisation des plans de stabilisation apparaît aussi comme une préoccupation des provinces. Le ministre ontarien de l'agriculture, Dennis Timbrell, en particulier, affirme que les provinces ont été obligées de mettre en place leur propre programme de stabilisation en raison des lacunes de celui d'Ottawa. Il réagit ainsi à la menace brandie par M. Whelan d'écartier les agriculteurs qui bénéficient de programmes provinciaux s'ajoutant à l'aide fédérale. Le ministre fédéral affirme que cette superposition de programmes avantage indûment les agriculteurs des provinces les plus riches (The Globe and Mail, 5 mai 1982, p. B7). Lors d'une rencontre tenue à Regina en novembre, les ministres provinciaux et les groupes de producteurs se prononcent "de manière écrasante" en faveur de régimes de stabilisation tripartites et volontaires pour les produits non visés par un mécanisme de gestion de l'offre. Les participants à la conférence espèrent que, devant ce consensus, le gouvernement fédéral acceptera de débattre de ces régimes nationaux.

Tout au long de l'année, certaines provinces expriment leur opposition au projet de loi C-85 d'Ottawa, lequel prévoit la création d'une société d'exportation agricole, Canagrex. Cependant, cette opposition relève davantage de l'idéologie que d'un conflit fédéral-provincial. Le caucus du Parti progressiste-conservateur fédéral et les exportateurs agricoles, en particulier, estiment que ce mécanisme est une étape vers la nationalisation; Canagrex est qualifiée de "Petrocan de l'agriculture". Le gouvernement souligne que la société projetée aidera le secteur privé à élargir les débouchés des produits agricoles canadiens en lui offrant un soutien financier ainsi que par des activités de promotion, de détermination des marchés et de mise au point des produits. Cependant, les adversaires du projet de loi concentrent leurs attaques sur une disposition qui permettrait au gouvernement d'établir une maison de commerce chargée d'acheter, de transformer, d'emballer et de vendre des denrées agricoles lorsque le secteur privé ne s'acquitte pas de ces fonctions.

Le ministre de l'Agriculture de l'Alberta, Dallas Schmidt, dit craindre que Canagrex n'en vienne, à terme, à contrôler tous les marchés extérieurs des produits agricoles. Cependant, les autres ministres des provinces de l'Ouest appuient le projet de loi. Certains sont d'accord pour que la société aide le secteur privé à commercialiser ses produits; le gouvernement du NPD au Manitoba est favorable à la concurrence que Canagrex est susceptible de livrer aux exportateurs privés (Calgary Herald, 4 juin 1982, p. B12). L'examen du projet de loi traîne pendant toute l'année 1982 sans conduire à son adoption par la Chambre des communes. Le gouvernement y apporte certains changements pour tenir compte des préoccupations de l'Opposition, des groupes de producteurs et des exportateurs.

La modernisation du réseau ferroviaire était l'un des objectifs de la politique de développement économique rendue publique par Ottawa en 1981. Elle était étroitement liée à la volonté fédérale d'abandonner le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. La politique en vigueur fixe le coût, pour les agriculteurs, de l'acheminement des céréales et de la farine jusqu'au point d'expédition à  $\frac{1}{2}$  cent du mille par tonne -- un taux fixé par la loi en 1925 -- ce qui se traduit par un déficit à ce titre de 400 millions de dollars pour les sociétés ferroviaires. Les agriculteurs supportent une proportion de moins en moins élevée des frais de transport, fait valoir le gouvernement, de sorte qu'il convient de rétablir quelque peu l'équilibre. Toutefois, d'autres intéressés, et en particulier le gouvernement de la Saskatchewan, préconisent le maintien du principe d'un tarif égal à distance égale pour contribuer à soutenir la structure sociale des Prairies. Les compagnies ferroviaires, quant à elles, prétendent manquer des capitaux voulus pour améliorer les voies ou acheter des wagons afin d'accroître leur capacité de transport. Le gouvernement fédéral est bien résolu à modifier le tarif du Nid-de-Corbeau, mais il désire dégager un consensus entre les divers groupes avant de procéder à des changements. Le Cabinet est lui-même divisé entre les partisans d'une refonte complète de la structure tarifaire afin de stimuler l'activité et ceux qui préfèrent qu'on accroisse la capacité en doublant les voies ou en achetant davantage de wagons-trémies tout en maintenant le tarif du Nid-de-Corbeau.

Le 8 février, dans un discours prononcé à Winnipeg, le ministre fédéral des Transports, Jean-Luc Pépin, annonce la suppression prochaine du tarif du Nid-de-Corbeau. Il charge l'économiste Clay Gilson, spécialiste de l'agriculture, de dégager un consensus sur un nouveau barème tarifaire à négocier entre les producteurs, les consommateurs, les sociétés ferroviaires et les pouvoirs publics. En vertu de son mandat, M. Gilson doit tenir compte de la situation financière du gouvernement fédéral et des 3,2 milliards de dollars qu'il compte investir dans le réseau ferroviaire. Le gouvernement préconise bien que les agriculteurs seront obligés de supporter une proportion croissante des frais de transport et qu'ils n'auront plus la garantie d'un taux fixe. En contrepartie, cependant, les compagnies ferroviaires doivent offrir aux agriculteurs des garanties de service et s'engager envers Ottawa à accroître leur capacité de transport dans l'Ouest.

Parmi les opposants à l'abandon du tarif du Nid-de-Corbeau, le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan est le plus virulent et le mieux organisé. Avant l'annonce de M. Pépin, la Saskatchewan avait prévu un "sommet sur les céréales" auquel étaient conviés les gouvernements des autres provinces de l'Ouest, le gouvernement fédéral et la Commission canadienne du blé (CCB). La Saskatchewan désirait que les participants rapprochent les projections de la demande de la CCB des prévisions de production, de prix et de capacité de transport. Le sommet est cependant annulé lorsque le gouvernement fédéral décline l'invitation et que la CCB

se retire. De toute façon, les gouvernements des Prairies sont eux-mêmes divisés sur la question. Le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan estime que la solution consiste à accroître les investissements publics en infrastructure plutôt qu'à augmenter les recettes des sociétés ferroviaires; il a l'appui du gouvernement du Manitoba, de même idéologie. En Alberta, l'attitude du gouvernement reflète le fait que les agriculteurs de la province dépendent moins de la production céréalière et que les éleveurs de bovins et de porcs trouvent les tarifs de transport trop bas.

Le gouvernement de la Saskatchewan lance une campagne en faveur du maintien du tarif du Nid-de-Corbeau dans laquelle il conteste l'affirmation d'Ottawa voulant que ce tarif soit le principal obstacle à l'accroissement de la capacité de transport et que les agriculteurs ne supportent pas leur juste part de frais de transport. Le "plan Pépin", d'après la Saskatchewan, aurait pour effet de détruire un mode de vie basé sur l'exploitation agricole familiale qui a été garanti par le Parlement. Au lieu de protéger les agriculteurs contre les compagnies ferroviaires, ces dernières seraient protégées contre les agriculteurs.

La Saskatchewan use de plusieurs tactiques pendant sa campagne. Les ministres du Cabinet organisent des rencontres avec les groupes intéressés dans toute la province. Les agriculteurs sont vivement incités à faire connaître leurs observations par écrit à M. Pépin. On donne une large publicité aux effets qu'un nouveau tarif aurait sur le portefeuille de l'agriculteur. Le NPD déclenche des élections et fait de son opposition au plan d'Ottawa le principal thème de sa campagne. Ottawa, de son côté, envoie ses ministres sillonnner l'Ouest afin d'y susciter des appuis à sa proposition. Le gouvernement fédéral fait également parvenir une lettre aux agriculteurs de la Saskatchewan où il conteste ce qu'il considère comme des inexactitudes dans la propagande de la province.

Les déplacements de M. Gilson dans tout le pays font clairement apparaître les divergences de points de vue entre les organismes intéressés. Après la défaite électorale du gouvernement de la Saskatchewan, seul celui du Manitoba semble s'opposer à une modification du tarif du Nid-de-Corbeau. La presse fait état d'un début de consensus entre les groupes consultés par M. Gilson. Son rapport, qui est publié en juin et recommande qu'une subvention annuelle soit versée par Ottawa aux agriculteurs et aux compagnies ferroviaires, la proportion des frais supportés par ceux-là augmentant avec le temps et des paiements transitoires étant accordés aux agriculteurs, est accueilli comme un "compromis utile". La modification du tarif est repoussée jusqu'en 1983, à mesure qu'on se rend de plus en plus compte de son abolition prochaine.

#### Pêches

La création du groupe de travail fédéral sur les pêches dans l'Atlantique, sous la direction de l'ancien secrétaire du Cabinet chargé

des relations fédérales-provinciales, Michael Kirby, est le fait marquant dans le domaine des pêches en 1982. Le groupe de travail se trouve propulsé dans un débat où s'opposent l'efficacité économique et la réglementation sociale, la pêche côtière et la pêche hauturière, les intérêts des pêcheurs et ceux des entreprises de transformation, et la compétence fédérale et les responsabilités provinciales. Cependant, deux domaines où l'on semble s'entendre sur la nécessité d'un changement sont la qualité des produits et leur commercialisation.

Même si le rapport définitif du groupe de travail est repoussé à 1983, les représentants fédéraux consultent à plusieurs reprises l'industrie, les pêcheurs et les pouvoirs publics. Il est également relégué à l'arrière-plan par la crise économique que traversent les pêches sur la côte de l'Atlantique, les plus grandes entreprises de transformation faisant face à des difficultés financières.

En juillet, le groupe de travail publie un document exposant les divers problèmes et les possibilités d'orientation dans le secteur des pêches, document qui sert de base à une deuxième série de consultations. La transformation est laissée de côté parce qu'une enquête sur les coûts et les recettes n'est pas encore terminée. Les problèmes abordés sont les suivants:

- les questions internationales, comme l'utilisation de bateaux étrangers, le rôle des contingents de pêche pour l'accès aux marchés étrangers et les entreprises en participation;
- la capacité de prise, ou le statut des pêcheurs et les droits de propriété;
- la restructuration de la flotte hauturière;
- l'utilisation du stock de morues dans les eaux septentrionales et sa relation avec la transformation saisonnière ainsi que par les bateaux de pêche étrangers;
- la pêche dans le Nord (au-delà du 50<sup>e</sup> parallèle);
- l'amélioration de la qualité;
- la planification, la coordination et la promotion de la commercialisation;
- les revenus des pêcheurs et l'assurance-chômage; et
- la taille de la flotte de senneurs pêchant le hareng.

Les gouvernements des provinces de l'Atlantique font valoir les mêmes arguments que les autres groupes intéressés. Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador exprime des préoccupations particulières. Lors des débats constitutionnels de 1978-1980, Terre-Neuve avait insisté pour obtenir une compétence conjointe sur les pêches côtières en alléguant que ces dernières étaient essentielles au développement économique et social de la province. Ne pas avoir de compétence sur les pêches, pour Terre-Neuve, se comparait à la situation d'une province des Prairies qui n'aurait eu aucun pouvoir en matière d'agriculture, de faire valoir le gouvernement terre-neuvien. Outre qu'elle poursuit toujours cet objectif, la province, dans sa présentation devant le groupe de travail Kirby, demande instamment qu'on attribue des stocks de poissons aux régions qui en ont toujours dépendu dans le passé, qu'on atténue le caractère saisonnier de la pêche, qu'on mette au point une technologie des pêches à Terre-Neuve, qu'on améliore les installations de formation et qu'on instaure une stratégie globale de commercialisation.

#### Hydro-électricité

En 1982, la lutte qui oppose Terre-Neuve et le Québec depuis les années soixante-dix au sujet du contrat de la rivière Churchill est portée devant les tribunaux et au Parlement d'Ottawa, où le gouvernement fédéral se retrouve du côté de Terre-Neuve.

Le 5 mars, la Cour d'appel de Terre-Neuve confirme la validité de la Upper Churchill Water Rights Diversion Act, que conteste le Québec (pour plus de précision, voir le chapitre 4). Le Québec interjette appel devant la Cour suprême et Ottawa intervient en sa faveur. Cela déplaît fortement à Terre-Neuve, qui y voit une tentative du gouvernement fédéral de se gagner les faveurs du Québec sur d'autres questions.

Le différend Terre-Neuve - Québec se joue également au Parlement. Une partie de l'énorme projet de loi du gouvernement sur la sécurité énergétique, qui a été divisé en huit textes législatifs après que les Conservateurs eurent organisé un boycottage de deux semaines de la Chambre des communes en mars, permettrait à l'Office national de l'énergie d'autoriser l'expropriation de terrains, au Québec, pour y construire une ligne de transport d'énergie destinée à acheminer l'hydro-électricité de Terre-Neuve. Le Québec s'oppose vigoureusement à la mesure proposée, déclarant qu'elle touche la protection de l'environnement dans la province, les lois de zonage agricole et le potentiel d'exportation de l'Hydro-Québec. Le caucus péquiste, convaincu que les cinq députés libéraux de Terre-Neuve ont pris le dessus, exerce des pressions sur le caucus libéral du Québec à Ottawa.

Finalement, le gouvernement et les partis d'opposition acceptent le moratoire de six mois suggéré par Québec pour l'application des pouvoirs

d'expropriation prévus dans le projet de loi C-108; Ottawa espère que ce délai permettra aux deux provinces d'en venir à un règlement négocié. Cependant, le gouvernement de Terre-Neuve condamne ce délai; dans une lettre adressée au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Marc Lalonde, le ministre de Terre-Neuve, Bill Marshall, déclare:

...le droit des habitants de Terre-Neuve et du Labrador au transport de l'hydro-électricité à travers les provinces est un droit inaliénable qu'ils possèdent à titre de citoyens du Canada. Il ne dépend pas de négociations avec la province de Québec. (Services d'information de Terre-Neuve, Communiqué de presse, 14 juin, p. 1) [Traduction]

Le règlement de la question, par décision judiciaire ou accord politique, devra attendre 1983.

#### Main-d'oeuvre

En 1982, de nombreuses études ont décelé dans la formation de la main-d'oeuvre un élément crucial pour la prospérité économique future du Canada. Il importe donc de revoir les institutions et les mécanismes de formation.

S'efforçant de prévoir les besoins futurs de l'économie, Ottawa annonce qu'il laissera la Loi sur la formation professionnelle des adultes expirer en mars 1982, pour la remplacer par un texte lui donnant une plus grande souplesse dans la mise en place d'ententes de formation avec le secteur privé, les organismes et les institutions. Dans le cadre de la Loi sur la formation professionnelle des adultes, Ottawa "achète" des places de formation, dans les collèges communautaires ou d'autres établissements d'enseignement, aux provinces. Plusieurs études consacrées au marché du travail concluent que ce système n'offre pas une souplesse suffisante pour permettre de réagir aux besoins immédiats de la nation en matière de formation et recommandent des ententes plus directes avec les entreprises, les travailleurs, les autochtones, les groupes féminins, les organismes représentant les handicapés et des industries particulières. Ottawa estime aussi que la formation en établissement fournie par les provinces ne contribue en rien à sa "visibilité".

Les provinces sont généralement d'accord avec les objectifs du gouvernement fédéral sur le terrain; former des travailleurs plus qualifiés, assurer la mobilité d'emploi, offrir de meilleures possibilités aux femmes, aux autochtones et aux handicapés et adapter les universités et les collèges à l'évolution du marché du travail. Elles craignent cependant que les méthodes proposées par Ottawa ne court-circuient leur compétence en matière d'éducation et ne mènent à des doubles emplois, à un manque de sensibilité aux besoins locaux et à un abandon des mécanismes déjà en place.

Les ministres fédéral et provinciaux de la Main-d'oeuvre se réunissent le 11 janvier à Vancouver afin d'étudier un projet de politique fédérale de développement des aptitudes professionnelles. Cette politique se divise en plusieurs éléments: un système de prévision permettant de déceler les besoins professionnels de l'avenir et de désigner des professions "nationales", la formation industrielle, la formation en établissement et un fonds d'adaptation et d'accroissement de l'emploi destiné à fournir des ressources de démarrage pour la formation. Les observations exprimées dans chacun de ces domaines par les provinces traduisent plusieurs préoccupations communes. Les provinces craignent qu'Ottawa n'empiète sur leur domaine de compétence et ne réduise le budget de la formation professionnelle. En matière de formation en établissement, les représentants des provinces s'inscrivent en faux contre l'affirmation du ministre fédéral Lloyd Axworthy, selon lequel le système actuel forme les travailleurs pour des emplois sans avenir ou déjà disparus. Le ministre de l'Éducation de la Saskatchewan, Doug McArthur, souligne qu'il faut parvenir à un équilibre entre les possibilités d'emploi et les demandes des citoyens, les besoins économiques et les exigences sociales.

Le gouvernement fédéral propose aussi un système de "talons" afin d'informer directement le stagiaire de la contribution d'Ottawa à sa formation en établissement. McArthur s'oppose à ce plan, pas forcément parce qu'il vise à rendre le rôle d'Ottawa plus visible, mais parce qu'à son avis il risque de pousser un stagiaire à certains choix de programme ou d'établissement.

À l'issue de la rencontre, les provinces demandent à Ottawa de retarder son projet de législation jusqu'à ce qu'elles aient eu la possibilité de réagir à des propositions fédérales plus fermes.

Le gouvernement fédéral donne suite à son plan original. Le projet de loi est étudié sans tarder par le Parlement. L'objectif de la loi est de mettre sur pied, à l'échelle nationale, un programme de formation professionnelle qui favorise l'adaptation des qualifications professionnelles de la population active aux besoins et à l'évolution de l'économie et augmente les chances d'emploi ou de rémunération.

La loi donne à la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (CEIC) le pouvoir de conclure des ententes avec les provinces, les employeurs et d'autres groupes, ainsi que d'apporter une aide financière aux programmes de formation. Plusieurs modifications sont apportées au projet de loi aux diverses étapes d'examen législatif pour assurer une plus grande participation et une meilleure consultation des provinces. Par exemple, la CEIC est autorisée à établir des comités conjoints avec les provinces les plus directement intéressées à la question de savoir si une profession doit ou non être déclarée d'intérêt national.

Tout au long de l'année, des ententes de formation sont conclues avec plusieurs provinces. Ottawa prend soin de souligner que la formation sera adaptée aux aptitudes requises dans une région particulière, par exemple les techniques alimentaires de pointe dans les régions agricoles. Certains craignent que le Québec ne refuse de conclure une entente par volonté de protéger sa compétence. Axworthy et le ministre de la Main-d'oeuvre du Québec, Pierre Marois, signent cependant une entente représentant 745 millions de dollars à la fin d'octobre.

Tandis qu'Ottawa met en oeuvre une politique révisée de formation professionnelle dans le cadre de sa stratégie globale de développement économique, les pouvoirs publics sont également forcés par un chômage sans précédent à mettre en place des programmes de création d'emplois à court terme. Étant donné leurs ressources limitées et la récession économique, les responsables de la politique publique cherchent des projets susceptibles d'apporter une contribution durable à l'économie, comme l'établissement d'infrastructures ou la création d'entreprises capables, à terme, de voler de leurs propres ailes. Des projets sont aussi destinés à diverses catégories de chômeurs -- les chômeurs chroniques, les jeunes, les femmes, les autochtones ou les travailleurs qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage (James Bagnall, "How much can we afford for jobs?", Financial Post, 15 janvier 1983, p. 2).

Dans cette situation, Ottawa dépense près de un milliard de dollars par an pour la création directe d'emplois et applique 13 programmes distincts. Nombre de projets sont administrés en collaboration avec les provinces, qui y apportent une contribution financière et des idées. Le Programme de création d'emplois provisoires (PCEP) est lancé au début de 1982, les deux ordres de gouvernement "complétant" les prestations d'assurance-chômage à l'intention des personnes employées à des travaux communautaires ou d'utilité publique comme le déneigement ou le reboisement. Le Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre (PAIM) fait partie d'une politique d'adaptation plus vaste qui vise à aider les travailleurs des industries traditionnelles durement touchées par la concurrence à améliorer leurs compétences, à prendre une retraite anticipée ou à changer d'emploi. Les chômeurs chroniques constituent le groupe cible du Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE), tandis que les femmes, les jeunes et les autochtones bénéficient des Projets de développement communautaire du Canada (PDCC).

Le successeur de M. MacEachen, Marc Lalonde, annonce un autre programme de création d'emplois dans son exposé du 27 octobre devant la Chambre des communes. Il affecte 500 millions de dollars au nouveau programme RELAIS (relance de l'aide à l'emploi), destiné à ceux qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage. Il demande aux provinces de mettre en oeuvre le programme et d'y contribuer. À mesure que des ententes sont conclues au cours de l'hiver, il apparaît qu'Ottawa se sert du

programme pour créer directement certains emplois, rendant ainsi son rôle plus visible; d'autres emplois sont financés uniquement par les provinces ou de concert avec Ottawa. Certains reprochent à ces programmes d'être insuffisants dans la lutte contre le chômage, car on se trouvera à court d'argent et d'idées avant d'avoir fait fléchir le taux de chômage.

#### Ressources minérales sous-marines

Au début de mars, après des années de négociation, Ottawa et la Nouvelle-Écosse signent une entente sur la gestion des ressources sous-marines. La question du droit de propriété est mise de côté, les deux ordres de gouvernement s'engageant à honorer l'entente, peu importe la décision éventuelle des tribunaux.

L'entente, prévue pour 42 ans, établit un Office Canada-Nouvelle-Écosse du pétrole et du gaz au large des côtes composé de trois représentants fédéraux et de deux représentants provinciaux et chargé de prendre les décisions de gestion et de conseiller le ministre fédéral. La province a le droit de retarder les décisions, mais le ministre fédéral conserve le dernier mot. Dans le domaine important du partage des recettes, la Nouvelle-Écosse doit recevoir toutes les recettes à "caractère provincial" provenant des ressources, comme les redevances sur les recettes brutes de production, une redevance supplémentaire progressive sur les recettes nettes, les taxes au détail, les impôts des sociétés, les loyers et les droits de permis. Lorsque la province atteindra une capacité économique et fiscale supérieure à la moyenne nationale, sa part des recettes sera progressivement réduite, au profit de celle d'Ottawa. Le gouvernement fédéral accepte d'avancer à la province, pour les nouvelles infrastructures, la somme de 200 millions de dollars de 1984 à 1987, somme qui doit être remboursée sur les recettes tirées par la province des ressources sous-marines. Le gouvernement provincial obtient le droit d'acquérir 50 % de la part des gisements sous-marins de gaz revenant à la Couronne et 25 % des gisements sous-marins de pétrole, ainsi qu'une participation de 50 % dans toute conduite principale de pétrole ou de gaz partant d'un gisement sous-marin. L'île de Sable, dévolue à la province par l'Acte constitutionnel de 1867, est placée sous le pouvoir du ministre de la Nouvelle-Écosse, tandis que toutes les recettes "à caractère provincial" doivent revenir à la province pendant la durée de l'entente.

La Nouvelle-Écosse ajoute un codicille voulant que, si une part provinciale plus avantageuse est jamais négociée avec une autre province, les mêmes dispositions s'appliqueront dans son cas.

Les négociations menées en 1982 entre Ottawa et Terre-Neuve au sujet des ressources sous-marines sont émaillées de nombreux rebondissements. Le juridique et le politique s'entremêlent, autant que tactique et stratégie. Le public, la presse et les autres corps politiques sont pris à témoin par

chaque partie pour faire pression sur l'autre au moyen d'une guerre de propagande et d'appels à la population. Deux thèmes contradictoires tiennent l'affiche: la nécessité de protéger la sécurité énergétique du Canada et de développer son économie, d'une part, et la protection de l'environnement, de l'économie et du mode de vie de Terre-Neuve, d'autre part.

Terre-Neuve se campe dans le rôle d'un David provincial luttant contre le Goliath fédéral. Dans une déclaration rendue publique après qu'Ottawa a porté la question de la propriété des ressources minérales sous-marines devant la Cour suprême, le Premier ministre Peckford livre ce constat:

Les petites et les grandes sociétés ne sont pas traitées sur un pied d'égalité dans ce pays. Les petits sont faibles, les grands sont tout-puissants et détiennent le pouvoir. Quand vous êtes petit, il est facile de sacrifier un peu de justice sur l'autel suprême de la nécessité économique et de l'intérêt national. La tyrannie de la majorité et des économiquement forts commande aux moins nombreux, et donc aux faibles, aussi certainement que la nuit succède au jour!

Le gouvernement fédéral maintient de façon inflexible que Terre-Neuve et le Labrador n'ont absolument aucun droit sur le pétrole et le gaz sous-marins, que nous devons nous contenter de ce qu'il veut bien nous donner, nous plier à ses moindres caprices... Nous sommes les gardiens de ressources qui doivent être et qui seront utilisées pour alimenter les forts et les puissants de manière qu'ils puissent perpétuer leur domination tandis que nous devrons nous contenter des miettes, en nous montrant éternellement reconnaissants de cette générosité, et garder notre situation de citoyens de deuxième classe. (Service d'information de Terre-Neuve, Communiqué de presse, 4 juin 1982) [Traduction]

En 1982, le conflit traverse trois phases: des négociations ont lieu jusqu'à la mi-février, date à laquelle Terre-Neuve se retire parce qu'Ottawa continue d'intervenir dans une affaire juridique; la question des droits de propriété est ensuite déférée par les deux parties à la Cour suprême de Terre-Neuve et à la Cour suprême du Canada; enfin, les négociations paraissent sur le point d'aboutir à la fin de l'année, avant de se solder par une nouvelle impasse, dont les deux parties se rejettent mutuellement la responsabilité.

Le décor avait été planté en mai 1981, lorsque le Premier ministre Trudeau, dans un discours prononcé à St-Jean, indiquait que son gouvernement était disposé à négocier une entente sur la gestion partagée des ressources sous-marines. L'important n'était pas la question de la propriété, d'après le Premier ministre; ce point pouvait être laissé de côté pendant les négociations. Donnant des précisions sur la position

fédérale au mois de juillet, M. Trudeau indiquait que, si la question n'était pas réglée par des moyens politiques avant février 1982, on laisserait le processus juridique suivre son cours.

Dans sa réponse, le Premier ministre Peckford déclarait qu'aucune mesure juridique ne devrait être prise par l'une ou l'autre des parties sur une question quelconque du problème pendant que des négociations étaient en cours. Il faisait ainsi allusion à une intervention d'Ottawa dans une demande présentée à la Cour fédérale d'appel par le Syndicat international des marins canadiens (SIMC) à propos d'une décision de la Commission canadienne des relations de travail à l'égard de la capacité du syndicat de représenter les travailleurs des plates-formes de forage en mer. L'affaire du SIMC joua un rôle important en filigrane du conflit fédéral-provincial.

Tout au long des négociations, Terre-Neuve avait maintenu que la question juridique des droits de propriété devait être mise de côté pour toujours et qu'une entente négociée devrait faire l'objet d'un réexamen périodique, afin de tenir compte de l'évolution de la situation, mais être insérée dans la Constitution. La province revendiquait aussi une représentation égale dans tout mécanisme de gestion conjointe. Sur la question essentielle du partage des recettes, Terre-Neuve insistait sur le fait que les recettes provenant des hydrocarbures sous-marins devaient être considérées comme celles des hydrocarbures terrestres; il était absolument essentiel de rejeter la notion voulant qu'une partie cède quelque chose à l'autre.

En novembre 1981, Terre-Neuve publiait le document intitulé A Framework for Agreement, qui exposait ces principes ainsi que d'autres conditions d'entente. Ils sont repris dans un projet de compromis déposé le 25 janvier lors d'une séance de négociation à Montréal. On y donne des détails sur l'établissement d'une "véritable association", une entente permanente insérée dans la constitution, un ensemble d'importantes retombées économiques pour la province et un partage équitable des recettes tirées des hydrocarbures sous-marins.

Au début de février, Terre-Neuve lance plusieurs avertissements à Ottawa au sujet de ses interventions constantes dans l'affaire du SIMC. La province estime que ces interventions constituent une violation de leur entente selon laquelle aucune mesure juridique ne doit être prise pendant les négociations. Lorsque la motion d'ajournement de l'affaire déposée par Terre-Neuve est rejetée par le tribunal, M. Peckford adresse au Premier ministre du Canada une lettre lui demandant de confirmer que le gouvernement fédéral est prêt à renoncer pour toujours aux moyens juridiques. Faute de quoi, de dire M. Peckford,

il est impossible d'avoir une entente permanente de gestion conjointe et de partage des recettes puisque dans l'avenir la partie

qui serait jugée par le tribunal détenir les droits de propriété sur ces ressources pourrait choisir d'exercer ses droits et détruire l'entente. (Services d'information de Terre-Neuve, Communiqué de presse, 10 février 1982) [Traduction]

Terre-Neuve craint une répétition des événements observés en Australie, où une entente vieille de dix ans avait été récusée par le gouvernement fédéral après qu'il eut obtenu gain de cause devant les tribunaux. Lorsque M. Trudeau rappelle la position fédérale, selon laquelle il convient de laisser les tribunaux régler la question uniquement si les hommes politiques n'y réussissent pas, c'est Terre-Neuve qui choisit de porter la question devant les tribunaux, provoquant la rupture des négociations; le rideau vient de tomber sur le premier acte.

L'acte suivant est caractérisé par des manœuvres juridiques. Pour faire pièce à l'examen de la question du droit de propriété par les tribunaux fédéraux, Terre-Neuve soumet la question suivante à la Cour d'appel de la Cour suprême de Terre-Neuve, le 12 février:

Les terres, mines, minéraux, redevances ou autres droits y compris le droit d'explorer et d'exploiter et le droit de légiférer, à l'égard des minéraux et des autres ressources naturelles du fond marin et du sous-sol à partir de la marque ordinaire des basses eaux de la province de Terre-Neuve vers la partie du plateau continental dirigée vers le large ou une partie quelconque du plateau, appartiennent-ils à la province de Terre-Neuve ou en relèvent-ils de quelque autre façon? [Traduction]

Le Premier ministre Peckford soutient que, si la question des droits de propriété est portée devant la Cour suprême dans le cadre de l'affaire du SIMC, il est du devoir du gouvernement provincial de protéger les intérêts des Terre-Neuviens en veillant à ce que la Cour suprême du Canada puisse bénéficier de l'opinion, sur le droit de propriété, des juges de la plus haute instance de Terre-Neuve. Le gouvernement veut un règlement négocié, de souligner M. Peckford, mais il a été forcé de recourir aux tribunaux par le gouvernement fédéral.

À mesure que le processus juridique se déroule, l'affaire se développe sur le plan politique. Le délai du 28 février imposé par Ottawa est repoussé de deux semaines en raison du désastre de l'Ocean Ranger. Ottawa et la Nouvelle-Écosse concluent ensuite une entente sur la gestion conjointe et le partage des recettes, que le gouvernement fédéral fait valoir comme exemple de fédéralisme coopératif. Le gouvernement de Terre-Neuve rejette le modèle néo-écossais parce qu'il camoufle, selon lui, une situation avantageant le gouvernement fédéral, ce qui est absolument incompatible avec les besoins et les exigences de Terre-Neuve.

La dimension juridique prend alors de l'importance. Le ministre fédéral de la Justice, Jean Chrétien, offre de déférer conjointement et directement à la Cour suprême du Canada la question dont la Cour de

Terre-Neuve a été saisie afin de hâter un règlement. La province rejette cette offre, en déclarant qu'elle préfère voir la Cour provinciale se prononcer sur la question.

Le 8 mars, la Cour fédérale du Canada rejette la tentative d'Ottawa de lui faire déclarer les activités au large des côtes comme relevant de la compétence exclusive du Parlement (voir, au chapitre 4, l'exposé de la décision concernant le SIMC).

La position prise par Terre-Neuve sur la question des ressources sous-marines et des négociations avec Ottawa est l'un des principaux thèmes du discours du trône du 11 mars, où le Premier ministre Peckford annonce des élections pour le 6 avril. Il sollicite l'appui de l'électorat à la position prise par son gouvernement sur les questions des ressources sous-marines, des pêches et des chutes Churchill. La nette majorité obtenue par les Conservateurs lors de cette élection est interprétée par le gouvernement comme une caution à la poursuite de sa politique (voir, au chapitre 2, le compte rendu de l'élection).

Le 19 mai, le gouvernement fédéral prend l'offensive. Craignant que la question posée par Terre-Neuve ne soit pas réglée avant un certain temps par les tribunaux, Ottawa saisit la Cour suprême de sa propre question. Le gouvernement fédéral prétend que le différend juridique et politique retarde la mise en valeur du gisement d'Hibernia, le plus prometteur des réserves découvertes au large des côtes. Après avoir défini une zone située en mer par ses coordonnées géographiques, Ottawa demande à la Cour suprême de statuer sur la question suivante:

Le Canada ou Terre-Neuve a-t-il 1) le droit d'explorer et d'exploiter lesdites ressources minérales et autres ressources naturelles, et 2) le pouvoir législatif de légiférer à l'égard de l'exploration et de l'exploitation desdites ressources minérales et autres ressources naturelles?

Peckford se déclare scandalisé au-delà de toute expression par cet acte arrogant et lâche, qui ne peut être le fait que d'une puissance étrangère et hostile. La législature provinciale condamne l'initiative; les cérémonies prévues pour célébrer le rapatriement de la Constitution sont annulées et un jour de deuil est décrété par le premier ministre de Terre-Neuve.

La province prétend que déférer une question directement à la Cour suprême alors qu'elle est étudiée par une instance inférieure est contraire à la pratique judiciaire canadienne. Consulté par Terre-Neuve, l'expert constitutionnel Eugene Forsey affirme que l'initiative d'Ottawa constitue une ingérence dans le processus judiciaire normal en enlevant quasiment à la Cour d'appel de Terre-Neuve une partie essentielle des questions dont elle a été saisie, ce qui est tout à fait condamnable (opinion citée par le Service d'information de Terre-Neuve, Communiqué de presse, 25 mai 1982,

p. 1). Le Premier ministre de l'Alberta, M. Lougheed, se range du même côté, ajoutant que jusque-là, il était implicitement admis qu'on ne pouvait court-circuiter la Cour d'appel dans des cas de ce genre qu'avec l'assentiment de tous les gouvernements intéressés (*Ibid.*).

Ottawa rétorque que la question posée ne porte que sur le gisement d'Hibernia, mais le Premier ministre Peckford déclare que la zone définie par le gouvernement fédéral dans sa question est susceptible de contenir d'autres gisements d'hydrocarbures et qu'Hibernia n'en représente que 4,25 %. Le recours à l'argument d'"Hibernia seulement" est un subterfuge destiné à induire en erreur le public canadien en lui faisant croire que la question diffère de celle posée par Terre-Neuve, de soutenir le premier ministre de la province.

Quand la Cour suprême du Canada fixe au 29 novembre la date d'audition de la demande fédérale, Terre-Neuve y voit l'imposition d'un délai maximum à la Cour provinciale, qui risque de ne pas avoir le temps de rendre une décision mûrement réfléchie avant cette date. La Cour suprême repousse par la suite ce délai à février 1983.

Pendant l'été, Peckford reçoit l'appui de son homologue de l'Ontario, Bill Davis, d'un groupe d'ecclésiastiques de Terre-Neuve et des caucus fédéraux du Parti progressiste-conservateur et du Parti néo-démocrate. Pour sa part, Ottawa fait paraître dans les journaux de Terre-Neuve des annonces indiquant qu'en saisissant la Cour suprême de la question, on facilite son règlement rapide, ce qui ouvre la voie à la mise en valeur des ressources au large des côtes. Faisant allusion à la journée de deuil, les annonces fédérales affirment qu'il n'y avait pas là de quoi mettre les drapeaux en berne, c'était une question de bon sens (voir l'annonce parue dans le *St. John's Evening Telegram*, 1er juin 1982, p. 44). Les ententes conclues avec des sociétés d'exploration aux termes de l'accord conclu entre le Canada et la Nouvelle-Écosse reçoivent une large publicité.

En septembre, on observe des tentatives de reprise des négociations. Les deux ministres de l'Énergie se réunissent pour la première fois depuis mai afin d'aplanir les obstacles à une rencontre Trudeau-Peckford. Le Premier ministre du Canada se rebiffe devant la demande de son homologue provincial qui désire que la rencontre ait lieu au plus tôt:

... le degré d'urgence que vous attachez à cette rencontre... semble[nt] indiquer que vous entendez vous en tenir à la stratégie que vous suivez depuis plusieurs années dans ce dossier, à savoir, empêcher le règlement par les tribunaux de la question purement juridique que constitue la propriété des ressources au large des côtes. (Cabinet du Premier ministre, Communiqué, 25 septembre 1982, p. 1)

M. Trudeau précise que la "loi du territoire" doit être comprise et acceptée, les questions non juridiques devant faire l'objet d'un règlement négocié.

La rencontre du 1<sup>er</sup> octobre entre les deux premiers ministres n'aboutit à aucun résultat. MM. Trudeau et Peckford en attribuent l'échec à une divergence d'opinion sur les principes fondamentaux de la gestion et du partage des revenus et décident de laisser les tribunaux régler la question.

Quand Jean Chrétien devient ministre fédéral de l'Énergie en octobre, il laisse entendre qu'il pourrait envisager un accord différent de celui proposé par son prédecesseur. Les négociations reprennent avec le ministre de l'Énergie de Terre-Neuve, Bill Marshall, pour se poursuivre de manière intensive jusqu'à la fin de l'année. Au moment même où une entente semble imminente, Terre-Neuve rejette la proposition fédérale en la qualifiant de reformulation de l'entente conclue avec la Nouvelle-Écosse et rompt les négociations.

Tout au long des négociations, Terre-Neuve a insisté sur le principe d'une représentation égale à celle d'Ottawa dans l'organisme de gestion, lequel doit être présidé par une personne indépendante. La province refuse de céder au ministre fédéral le pouvoir prévu dans l'entente avec la Nouvelle-Écosse, ce qui revient en fait, affirme-t-elle, à donner au gouvernement fédéral un pouvoir prédominant. La province s'oppose également au mécanisme de plafonnement d'après lequel elle cessera de recevoir la totalité des recettes provinciales quand sa capacité fiscale dépassera la moyenne nationale. On observe bien une certaine évolution des deux parties sur ces questions ainsi que d'autres, mais Ottawa et Terre-Neuve paraissent avoir engagé une partie de "bras de fer". Bien que les deux parties aient convenu de mettre de côté la question juridique, le problème de la propriété ultime demeure déterminant et nul ne veut céder un pouce de terrain au cours des négociations.

#### Pétrole et gaz naturel

La politique économique de l'Alberta en 1982 vise en grande partie à faciliter les choses à l'industrie pétrolière et gazière suite à l'instauration du PEN et pendant la récession. Dans le discours du trône du 4 mars, le gouvernement annonce que le régime du secteur pétrolier et gazier sera révisé et qu'une offensive à plusieurs facettes sera lancée pour la vente du gaz naturel, en particulier aux États-Unis.

Au début d'avril, le ministre fédéral de l'Énergie, Marc Lalonde, demande aux compagnies pétrolières de renoncer au brut étranger à meilleur marché en faveur du pétrole intérieur afin de réduire le manque à produire au Canada. Peu après, le gouvernement de l'Alberta annonce, afin de stimuler la production, un ensemble d'encouragements, s'élevant à 5,4 milliards de dollars, qui constitue le principal élément de son plan de redressement économique. Dans l'entente conclue en matière d'énergie le 1<sup>er</sup> septembre 1981, on n'avait pas prévu la récession internationale, la

chute de la demande et les taux d'intérêt élevés, lesquels ont eu pour effet de diminuer les ressources à la disposition de l'industrie pétrolière et gazière. Les redevances sur le pétrole classique sont donc réduites, ce qui profite tout particulièrement aux producteurs de pétrole ou à ceux dont les puits, faute d'une demande suffisante, ne sont pas en activité. Les redevances sont également abaissées à l'égard du gaz naturel, et le gouvernement promet d'examiner la possibilité d'un complexe d'entreposage du gaz et de débouchés nouveaux. Plusieurs mesures à court terme -- crédits d'impôt et subventions au titre des services et des travaux d'entretien -- sont instaurées afin de stimuler l'activité tout au long de 1982 et de 1983.

En juillet, le nouveau ministre conservateur des Ressources minérales de la Saskatchewan, Colin Thatcher, annonce un programme d'un an de relance du secteur pétrolier qui vise à atténuer les effets d'une "lourde fiscalité fédérale", des taux d'intérêt élevés, des faibles prix mondiaux du pétrole et de la récession. Des dispenses de redevances et d'impôt sont instituées dans le cas du nouveau pétrole; les redevances et les impôts sont diminués pour l'ancien pétrole, le pétrole lourd et les projets de récupération améliorée. M. Thatcher souligne cependant que l'efficacité du programme provincial dans la relance de l'investissement est entravée par les problèmes de commercialisation du pétrole brut qui affligent l'industrie pétrolière de la Saskatchewan. Il demande à Ottawa d'agir afin de réduire la sous-utilisation des puits de pétrole et d'accroître les exportations de pétrole lourd.

À la fin de l'année, de nouvelles baisses des prix internationaux exercent des pressions croissantes sur l'entente énergétique, le prix intérieur approchant 75 % du prix mondial du pétrole. Les deux ordres de gouvernement subissent des pertes financières considérables. L'entente ne précise pas si le barème prévu des hausses de prix doit continuer de s'appliquer même si cela doit se traduire par un dépassement du plafond, ou si les prix canadiens doivent suivre les prix mondiaux à la baisse. Ayant été conçue dans l'hypothèse d'une croissance constante des prix, l'entente énergétique doit donc être complètement repensée. La dimension politique du dossier pétrolier et gazier qui avait tellement influé sur le conflit fédéral-provincial dans les années soixante-dix se poursuivra donc.

## 8 LA POLITIQUE SOCIO-CULTURELLE

---

Les relations qu'entretiennent le fédéral et les provinces en 1982 dans le domaine socio-culturel illustrent bien les divers types d'interactions que l'on peut observer entre les deux ordres de gouvernement. Ottawa et les provinces discutent des changements à apporter au financement des programmes établis en vertu duquel le gouvernement fédéral transfère aux provinces des crédits au titre de la prestation des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire, et à la politique qui le sous-tend. Malgré les pouvoirs certains que la Constitution confère aux provinces en ces matières, Ottawa a exercé son pouvoir de dépenser, et la coopération fédérale-provinciale s'impose. Dans d'autres cas, la législation fédérale traitant d'un domaine de compétence exclusivement fédéral peut avoir des répercussions au niveau fédéral-provincial. Ainsi, la Loi sur les jeunes contrevenants, en prévoyant de nouvelles façons de traiter ceux-ci, a créé de nouvelles obligations pour les systèmes pénaux provinciaux; les gouvernements provinciaux, en contrepartie, ont demandé une indemnité. Les gouvernements fédéral et provinciaux croisent toujours le fer en ce qui concerne les télécommunications et les nouvelles technologies, compliquant davantage la question du partage des pouvoirs.

Bien que le style des relations fédérales-provinciales varie selon les politiques en cause, les ministres québécois ne cessent, lorsqu'ils discutent de questions de principes avec les autres gouvernements, de rappeler le souci que le régime fédéral occasionne depuis toujours à leur province. À la première conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la condition féminine, en mai, conférence au cours de laquelle les représentants des groupements féminins et des gouvernements traitent des services de garderie, de la parité des salaires féminins et des salaires masculins, et de l'incidence des nouvelles technologies sur les femmes dans la population active, le ministre québécois Pauline Marois exprime une préoccupation différente:

...je n'apprendrai rien à personne en disant que, malgré un partage des compétences, que je qualifierais de "théorique", les chevauchements de juridiction ont pris des proportions telles, dans les secteurs qui affectent la vie des femmes, soit l'éducation, la santé, la formation professionnelle, l'emploi, qu'il nous est devenu difficile, au Québec, d'avoir une action efficace pour l'implantation de notre politique d'ensemble... parce que les chevauchements, ça veut dire bien souvent, incohérence, contradiction, dispersion des efforts, disparité des priorités... Les Québécoises doivent-elles freiner leur évolution à cause d'un partage des compétences? (Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la condition féminine, "Allocution d'ouverture de Mme Pauline Marois", Ottawa, 10 et 11 mai 1982, pp. 3 et 4)

À cette occasion, Mme Marois affirme que les besoins des femmes diffèrent d'une province à l'autre et que c'est le gouvernement du Québec qui est le plus en mesure de répondre aux besoins et aux préoccupations des Québécoises. Elle souligne que pour s'acquitter de cette responsabilité, le gouvernement du Québec a besoin des instruments convenables, entre autres pleine compétence en matière de divorce et pouvoir de dépenser accru.

La même idée ressort de la rencontre fédérale-provinciale des ministres des Affaires culturelles et des Ressources historiques qui a lieu à Régina, au début de mai. La plupart des représentants des provinces y demandent en effet à Ottawa de conférer avec leurs gouvernements avant de mettre en oeuvre l'une ou l'autre des recommandations du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale (Comité Applebaum-Hébert). Le ministre fédéral des Communications, Francis Fox, promet de le faire dans les cas où les recommandations concernent les deux paliers de gouvernement. Mais le ministre québécois de la Culture, Clément Richard, avait déjà accusé ledit Comité de constituer une agression manifeste contre le Québec. Il représente à son avis une incursion dans la vie et la politique culturelles de la province. M. Richard entreprend par la suite une tournée du Québec en vue de sensibiliser la population à l'empietement d'Ottawa sur le domaine culturel (La Presse, 27 janvier 1982, p. A9).

Cet exemple montre bien à quel point le Québec souhaite un fédéralisme où les responsabilités seraient bien délimitées et qui lui conférerait une plus grande liberté financière. Les autres provinces ont des préoccupations plus limitées. Elles exigent qu'on les consulte et que l'on tienne plus compte des répercussions de la politique fédérale sur les priorités provinciales dans un certain nombre de domaines.

## COMMUNICATIONS

Autrefois, le conflit d'attributions entre le gouvernement fédéral et les provinces tournait autour de la distribution par câble des signaux provenant de satellites. En 1982, il a pour principal objet la télévision à péage. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) émet en mars des licences nationales et régionales à six entreprises de télévision à péage. Le Québec et la Colombie-Britannique exigent immédiatement que les titulaires de licence demandent à la province l'autorisation d'exploiter leurs entreprises localement. Le ministre québécois des Communications, Jean-François Bertrand, laisse par ailleurs entendre que le gouvernement pourrait établir à l'égard de la télévision à péage dans la province des exigences concernant la programmation en langue française. Dans l'ensemble, les titulaires de licence fédérale s'efforcent d'échapper à la querelle des compétences. Dans une déclaration qu'il fait à la Chambre des communes, le ministre fédéral des Communications, Francis Fox, rejette la prétention des provinces à la compétence en matière de télévision à péage:

... j'ai peine à croire que la télévision à péage pourrait être d'intérêt local ou de compétence provinciale, puisqu'il y a émission d'un signal national vers un satellite stationné à 23 000 kilomètres au-dessus de l'équateur, qui rediffuse ce signal sur l'ensemble du pays. Je vois mal comment ce mode de diffusion pourrait être de nature simplement locale. (Chambre des communes, Débats, 23 mars 1982, p. 15723)

Avant même que le CRTC ne rende sa décision concernant la télévision à péage, le ministre des Universités, de la Science et des Communications de la Colombie-Britannique, Pat McGeer, convainc le Cabinet d'ordonner aux Comités des services publics de la Colombie-Britannique de tenir des audiences en vue d'émettre des licences à des entreprises de télévision à péage et de télévision industrielle dans la province. La province soutient en effet que la question demeure de compétence provinciale s'il n'y a pas radiodiffusion ou utilisation des ondes hertziennes. Ainsi, les cassettes vidéo, qu'elle classerait dans la catégorie "diffusion locale", seraient par conséquent de compétence provinciale.

La télévision à péage fait l'objet d'un débat très animé à Calgary, en mai, à l'occasion d'une rencontre du ministre fédéral des Communications et de ses homologues provinciaux. Au cours de la réunion qu'ils avaient tenue en octobre 1981, à Winnipeg, ils avaient chargé un groupe de travail composé de sous-ministres d'"harmoniser" les diverses positions sur le sujet. Mais le gouvernement fédéral avait refusé de parler de la question de compétence, affirmant que son pouvoir s'étendait à tout le domaine. Comme le dit le ministre des Communications Francis Fox dans une déclaration qu'il fait avant la conférence de 1982:

La position du gouvernement fédéral est qu'elle (sic) possède la compétence en matière de tout service fourni par une entreprise de réception de radiotélédiffusion, y compris tous les aspects de la télévision payante. Je sais que certaines provinces ne partagent pas le point de vue du gouvernement fédéral quant à la question de la compétence. J'espère néanmoins qu'au cours de la conférence fédérale-provinciale qui s'amorce, nous éviterons de trop insister sur nos divergences d'interprétation en matière de compétence. ("Déclaration préalable de l'honorable Francis Fox", Calgary, 21 mai 1982, p. 9)

Québec condamne cette attitude, affirmant bien haut que le front commun provincial sur la télévision à péage s'était heurté à un mur d'intransigeance fédérale lorsque le groupe de travail s'est réuni pour harmoniser les positions sur la question. Le Québec et la Colombie-Britannique indiquent clairement qu'ils entendent exercer leur compétence sur la télévision à péage, qu'ils estiment constituer une opération en circuit fermé, mais ils n'ont pas encore délivré de licences sur leurs territoires respectifs à la fin de 1982.

La position de l'Alberta est plus spécifique. Le gouvernement reconnaît la compétence fédérale en ce qui touche la radiodiffusion et les réseaux interprovinciaux de télévision à péage, mais soutient que la distribution par câble de signaux provenant de satellites ne constitue pas un mode de radiodiffusion. L'Alberta a adopté en 1981 une loi habilitant l'Office des services publics à délivrer des licences à des entreprises provinciales de télévision à péage.

Les porte-parole provinciaux se disent nettement en faveur d'un règlement politique de la question des compétences. Au terme de la conférence de mai, les ministres provinciaux qualifient de "déclaration de guerre" l'attitude inflexible de M. Fox, qui refuse toujours de discuter de cette question. De son côté, le ministre fédéral avertit les provinces qu'il est prêt à porter l'affaire devant les tribunaux si des pressions continuent d'être exercées.

À la mi-juillet, le procureur général de la Colombie-Britannique dépose devant la Cour suprême de cette province un bref tendant à obtenir que soit déclarée inconstitutionnelle l'autorisation accordée par le Parlement fédéral au CRTC de délivrer des licences à des entreprises de télévision à péage et de réglementer toutes les questions liées à la distribution par câble, y compris celles qui ne touchent pas la radiodiffusion (cette affaire est présentée de façon plus détaillée au chapitre 4).

Par la suite, d'autres provinces affirment leur compétence en matière de communications. En Saskatchewan, la Cablecom Corporation, qui

appartient à 60 % au gouvernement provincial, retire la demande de licence qu'elle a présentée au CRTC en vue de l'exploitation d'un réseau de télévision à péage. Le ministre conservateur des Affaires intergouvernementales, Gary Lane, déclare que le gouvernement provincial doit sans attendre

réglementer les communications, y compris la télévision à péage, de façon à protéger les intérêts et les investissements locaux, qu'il s'agisse de ceux du secteur privé ou du secteur public, à assurer un contrôle local sur la programmation et à favoriser l'expansion et les intérêts des entreprises privées de la province (Saskatchewan Information Services, Communiqué de presse, 26 octobre 1982, p. 1)

À l'automne, le gouvernement de Terre-Neuve dépose un projet de loi qui habiliterait l'Office des services publics à réglementer certaines activités liées aux communications. En vertu de la première modification, l'Office serait en mesure d'examiner la liaison de l'équipement terminal de certaines entreprises privées avec les lignes téléphoniques. La deuxième modification permettrait à l'Office, en plus des responsabilités prévues dans son mandat, de s'occuper

de la diffusion, au moyen des télécommunications, de tout service payant, et élargirait la définition des télécommunications de façon à y inclure la transmission, l'émission et la réception de signes, de signaux, de messages écrits, d'images, de sons ou d'informations, au moyen de fils, de postes de radio, ou de tout autre dispositif électronique, électromagnétique ou optique. (Newfoundland Information Services, Communiqué de presse, 13 août 1982)

Terre-Neuve ne croit pas que le pouvoir de contrôle du gouvernement fédéral en matière de radiodiffusion et de télévision doive s'étendre à l'ensemble des activités liées à la distribution par câble. Tout comme la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan, qui ont déjà adopté une loi à cet effet, Terre-Neuve entreprend de réglementer elle-même les activités n'ayant pas trait à la radiodiffusion auxquelles se livrent les entreprises de distribution par câble à l'intérieur et à l'extérieur de la province.

Une troisième modification accorderait au Cabinet la possibilité de communiquer à l'Office des services publics des directives concernant l'application de la loi.

En mai, la Nouvelle-Écosse présente un document de travail ayant trait à la loi provinciale sur les télécommunications. Celle-ci existe depuis 1909 et porte davantage sur le service téléphonique que sur les autres utilisations du réseau. Ce document recommande que la définition des télécommunications soit élargie et couvre la transmission, l'émission et la réception de quelques signaux que ce soit, au moyen de fils, de postes de

radio, d'appareils visuels ou de tout autre dispositif électromagnétique, optique ou technique. Bien que la nouvelle loi vise d'abord à stimuler la concurrence dans ce secteur, elle accorde également au gouvernement provincial un pouvoir de contrôle sur les services offerts en circuit fermé par les entreprises de radiodiffusion (télévision à péage, listes des propriétés à vendre, relevé des compteurs, et systèmes d'alerte en cas de vol et d'incendie). La loi comporterait en outre un énoncé de la politique gouvernementale que devrait appliquer l'Office des services publics.

L'Ontario envisage aussi de présenter un projet de loi similaire. Le nombre de provinces qui ont adopté des règlements concernant les nouveaux services d'information, ou qui comptent le faire, est passé à huit.

#### ENSEIGNEMENT

À l'approche du renouvellement des accords fiscaux entre les provinces et le gouvernement fédéral, il apparaît clairement que celui-ci n'est guère satisfait du mode de financement des programmes établis.

Son mécontentement découle en partie des dispositions prévues au titre de l'enseignement postsecondaire. Après avoir comparé sa contribution à celle des provinces dans ce domaine et pris en considération le fait que les paiements de transfert comptent dans certains cas pour plus de 50 % des dépenses, le gouvernement fédéral conclut qu'il assume une part beaucoup trop élevée des dépenses et que les provinces se dérobent à leurs obligations. Par ailleurs, il n'a pas été invité par les provinces à participer aux discussions sur la politique à adopter concernant l'enseignement postsecondaire, et ce, malgré les termes de l'accord de 1976 sur le financement des programmes établis. Enfin, l'enseignement postsecondaire et le rôle des universités et des collèges communautaires revêt une certaine importance pour lui car la formation de la main-d'oeuvre constitue l'un des piliers de sa stratégie en matière de développement économique.

Dans les modifications qu'il propose d'apporter aux accords fiscaux, lesquelles accompagnaient le budget de novembre 1981, le gouvernement demandait que les ministres fédéral et provinciaux responsables de l'enseignement postsecondaire et de la main-d'oeuvre se rencontrent afin de déterminer, avant le 31 mars 1983, de nouveaux modes de financement concernant l'enseignement postsecondaire. Il menaçait en outre de geler les transferts de fonds effectués à ce chapitre pour l'année financière 1982-1983 si aucun accord n'était intervenu à cette date. Vu l'importance des paiements de transferts et de péréquation, les ministres des Finances provinciaux profitent de leurs nombreuses rencontres avec leur homologue fédéral, Allan MacEachen, pour lui faire part de l'inquiétude de leur gouvernement.

À la demande des premiers ministres provinciaux, la question des accords fiscaux figure à l'ordre du jour de la conférence de février sur la situation économique. En même temps que les ministres des Finances demandent à Ottawa de remettre à l'année suivante son projet de modifications de façon qu'ils puissent en examiner les répercussions possibles, M. Trudeau fait aux premiers ministres provinciaux une proposition de dernière minute visant le maintien des accords financiers jusqu'en 1983-1984 et la poursuite des discussions ministérielles pendant une autre année. En retour, les provinces devront appuyer la formule de péréquation proposée par Ottawa et s'engager à fournir au titre de l'enseignement postsecondaire une contribution égale à celle du gouvernement fédéral. L'offre est toutefois rejetée et des négociations s'engagent entre les ministres de l'Éducation et le Secrétaire d'Etat.

Les provinces ont jusqu'à la fin de mars pour accepter l'offre faite à la conférence des premiers ministres, sans quoi, selon le Secrétaire d'Etat, Gerald Regan, Ottawa agira unilatéralement. Le 24 mars, le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) se réunit à Toronto afin de discuter de cet "ultimatum". Selon les ministres, la proposition du gouvernement fédéral est vague et constitue une ingérence dans les affaires provinciales. Le président du Conseil, Doug MacArthur, de la Saskatchewan, la qualifie de nouvel exemple de ce "fédéralisme de rivalité" que favorise Ottawa.

Plutôt que d'accepter ou de rejeter la proposition, les ministres demandent à rencontrer M. Regan, le ministre de l'Emploi, Lloyd Axworthy, le ministre des Communications, Francis Fox, et le ministre responsable des Sciences et de la Technologie, John Roberts, pour discuter des effets des plans fédéraux en matière d'enseignement et de formation de la main-d'œuvre. Même après l'expiration du délai, ils rencontrent de nouveau M. Regan, puis son successeur, Serge Joyal. Les négociations se poursuivent en 1983.

Peut-être dans le but d'inciter les provinces à en venir à un accord avec Ottawa, les ministres fédéraux annoncent que le gouvernement envisage la possibilité de remplacer les transferts aux provinces par des subventions versées directement aux étudiants et aux universités. Les ministres provinciaux s'élèvent fortement contre un pareil système, et ce, pour plusieurs raisons. D'abord et avant tout, ils considèrent qu'un tel procédé constituerait une ingérence dans des affaires relevant exclusivement des provinces. Ils craignent en outre que les établissements soient tentés d'établir des programmes ne répondant qu'à des besoins à court terme et que les priorités provinciales et régionales ne deviennent subordonnées à celles du gouvernement fédéral. Par ailleurs, ils s'opposent à ce que ce dernier pose des conditions aux paiements de transfert qu'il verse aux provinces. Enfin, le ministre terre-neuvien des Finances, John Collins, soutient que le versement de subventions directes

viendra compliquer les décisions concernant les programmes scolaires, sans compter que ces subventions seront imprévisibles, à court terme et sujettes à des changements arbitraires. À ce sujet, le ministre cite d'autres cas de réaffectation de fonds par le fédéral, notamment ceux versés dans le cadre de programmes du MEER (Evening Telegram, St. John's, 25 mars 1982, p. 2).

Les ministres de l'éducation dénoncent aussi ce lien que fait Ottawa entre l'enseignement postsecondaire et la formation de la main-d'œuvre. À leur avis, une pareille attitude est fondamentalement "anti-intellectuelle" et fait de l'université un lieu consacré davantage à la formation professionnelle qu'à l'épanouissement de l'esprit et de l'imagination des Canadiens. Ils ne manquent pas non plus de s'attaquer aux allusions du porte-parole fédéral voulant que le taux élevé de chômage soit dû en partie à l'inefficacité des politiques provinciales en matière d'éducation, lesquelles ne tiendraient pas compte de l'avenir.

#### JUSTICE

Dans le domaine de la justice, les relations fédérales-provinciales tournent surtout autour de la Loi sur les jeunes contrevenants, portant sur l'abrogation de la Loi sur les jeunes délinquants (projet de loi C-61). On retrouve ici une nouvelle illustration de la complexité des questions liées à la compétence fédérale en matière de droit criminel ainsi qu'aux pouvoirs des gouvernements provinciaux concernant l'administration de la justice et, dans ce cas précis, le bien-être social. À la base, la loi porte à 18 ans l'âge limite des jeunes contrevenants dans tout le pays et prévoit certaines dispositions garantissant à ces jeunes la possibilité d'être jugé sous un régime autre que celui prévu pour les adultes. Elle accorde en outre un délai de trois ans pour l'uniformisation de l'âge limite.

Auparavant, l'âge des jeunes contrevenants variait selon les provinces. Selon les administrations provinciales, cette flexibilité doit être maintenue pour leur permettre d'offrir des services à la mesure de leurs ressources. Sous le régime de la nouvelle loi, un nombre supérieur de jeunes contrevenants devront être détenus dans des établissements spécialisés plutôt que dans des pénitenciers pour adultes. De l'avis des provinces, un changement de cet ordre occasionnera des dépenses que certaines d'entre elles risquent de ne pas pouvoir assumer. En effet, de nouvelles installations devront être construites, et les frais d'exploitation vont grimper en flèche. Devant une pareille éventualité, les provinces préconisent la conclusion avec Ottawa d'un accord de partage des dépenses.

Bien que la loi ait reçu la sanction royale en juillet, la date de son entrée en vigueur est fixée au mois d'octobre 1983 afin de permettre aux provinces d'apporter à leur système judiciaire les modifications qui s'imposent. Aucune aide financière de la part du gouvernement fédéral n'est cependant prévue.

## SOINS MÉDICAUX

Vu la renégociation des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces en 1981-1982, le système de soins médicaux fait l'objet d'une étude attentive de la part du Parlement, des médias ainsi que des établissements de santé et du public. Le climat hostile des négociations avec les syndicats, l'insuffisance du personnel, les frais modérateurs et les primes d'assurance-maladie témoignent de la crise financière très grave que traverse le système. Les médecins et les employés d'hôpitaux demandent des augmentations substantielles aux gouvernements provinciaux, lesquels sont accusés par Ottawa et la population de violer l'esprit de l'assurance-maladie en imposant des frais supplémentaires et en autorisant la surfacturation. Le gouvernement fédéral est impatient de voir ses objectifs intégrés dans une nouvelle loi qui remplacerait la Loi sur les soins médicaux et la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques.

Le ministre fédéral de la Santé et du Bien-être social, Monique Bégin, n'a pas manqué de s'opposer ouvertement au principe de la surfacturation et aux frais imposés aux usagers. Selon elle, les provinces se trouvent à encourager la surfacturation en n'accordant aux médecins que de faibles augmentations salariales. Elle considère en outre le ticket modérateur et les primes d'assurance-maladie comme une forme régressive d'imposition. Elle admet toutefois ne pas avoir en main les atouts nécessaires pour régler la question unilatéralement.

L'attitude du ministre de la Santé de la Colombie-Britannique, Jim Neilson, reflète bien celle de l'ensemble des provinces à l'égard de la "participation des patients". Selon lui,

il est plus que jamais souhaitable, devant la baisse des revenus et la montée fulgurante des dépenses médicales, que chacun contribue directement aux services qu'il reçoit... afin de se rendre bien compte de l'ampleur des dépenses que supposent les services en question et d'en tirer le meilleur parti. (Vancouver Sun, le 9 mars 1982, p. 1)

La surfacturation est abolie au Québec depuis l'entrée en vigueur du Régime d'assurance-maladie. La Colombie-Britannique a également interdit ce procédé au terme de discussions acerbes avec les médecins, au début de 1982, au sujet des frais médicaux. Seuls l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique imposent une prime spéciale aux particuliers à titre de participation au financement des soins médicaux. Par ailleurs, cinq provinces, à savoir le Québec, l'Ontario, l'Alberta, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve, chargent des frais supplémentaires pour les lits et les séjours prolongés à l'hôpital.

Le 26 mai, dans le cadre d'une conférence fédérale-provinciale qui se tient à Ottawa, les ministres de la santé entreprennent une étude des principes et des objectifs s'appliquant au système canadien de soins médicaux. Dans son discours, Mme Bégin donne un aperçu des propositions fédérales concernant les normes à établir en matière d'assurance-maladie, et annonce que les résultats des travaux effectués à ce sujet seront intégrés dans une "Loi canadienne sur la santé" qui remplacera celle déjà en vigueur.

Le ministre fédéral traite de façon détaillée des questions de l'universalité, de la couverture globale des services, de l'accessibilité et de la transférabilité. Elle propose en outre certains mécanismes devant garantir le respect des normes qui seront établies.

C'est la question de l'accessibilité qui suscite le débat le plus animé en raison des propos tenus par Mme Bégin sur la surfacturation, laquelle, au même titre que les frais modérateurs, irait à l'encontre du principe d'une "accessibilité raisonnable". Cette position du ministre est accueillie par un tollé de protestations de la part de presque toutes les provinces, particulièrement celles où ce procédé est bien établi. Selon les ministres, l'absence d'une "participation des patients" imposera aux provinces un fardeau financier intolérable et accroîtra de façon démesurée les dépenses nécessaires au versement d'une "indemnité raisonnable" aux médecins. Au terme de discussions passionnées, les participants conviennent que la nouvelle loi devra viser à contrôler plutôt qu'à interdire la surfacturation et les frais chargés aux usagers. Le ministre Bégin admet avoir dû réviser sa position sur la surfacturation parce qu'elles ne disposait pas des moyens d'y mettre fin, et que la possibilité de retirer les fonds aux provinces où ce procédé est admis semblait trop radicale.

La question est donc renvoyée à des hauts fonctionnaires, lesquels se réuniront deux fois avant la conférence des ministres provinciaux de la santé qui se tient à Vancouver le 30 septembre. Au cours de cette conférence, une deuxième version de la "Loi canadienne sur la santé" est examinée. Au chapitre de l'accessibilité, cette nouvelle version précise qu'un accès raisonnable à des services assurés suppose une quantité, une qualité et une distribution suffisantes de services déjà payés, ainsi que "l'absence de barrières financières". Ottawa s'étant révélé incapable d'éliminer les frais supplémentaires, il faut déterminer le niveau où ces frais peuvent constituer une "barrière financière" puis étudier les mesures à prendre pour qu'ils n'atteignent jamais ce niveau. Du côté fédéral, on propose des moyens devant permettre aux deux paliers gouvernementaux de "contrôler" la surfacturation et les frais modérateurs et de parvenir à éliminer le recours à ces deux procédés. Par exemple, Ottawa pourrait exiger que les sommes facturées directement aux patients soient remboursées par les régimes provinciaux et que le montant total soit déduit des fonds

versés par le gouvernement fédéral. De leur côté, les provinces pourraient forcer la main des médecins en leur demandant de ne se faire payer que par le régime provincial ou par le client ou de donner un préavis de surfacturation, ou en créant des organismes d'appel quasi-judiciaires chargés de représenter les patients en cas de différend. Pour ce qui est des frais imposés aux usagers, Ottawa envisage de les limiter ou de les déduire des paiements de transfert.

De l'avis des provinces, les pouvoirs que se réserve le gouvernement fédéral dépassent de beaucoup sa compétence. Le ministre de la Santé de la Nouvelle-Écosse et président du conseil des ministres provinciaux et territoriaux de la santé, M. Gerald Sheehy, soutient que les propositions du gouvernement fédéral reposent sur l'hypothèse d'une crise dans le système des soins médicaux. Par ailleurs, il réfute la théorie selon laquelle les difficultés que connaît le secteur de la santé ont atteint un point tel que le gouvernement fédéral se voit forcé de prendre des mesures qui n'ont pas été prévues dans la constitution. (Nouvelle-Écosse, Communiqué de presse, 19 novembre 1982, p. 2)

Le gouvernement fédéral n'abandonne pas ses propositions, mais les provinces annoncent qu'elles envisagent de contester la nouvelle loi devant les tribunaux. Dans leur déclaration, les ministres affirment que l'orientation que le gouvernement du Canada compte donner à la nouvelle loi affecte les relations fédérales-provinciales et risque sérieusement d'empêcher les provinces de s'acquitter de leurs responsabilités constitutionnelles (The Globe and Mail, 2 octobre 1982, p. 5).

L'Association médicale canadienne s'oppose aussi vivement au projet de loi. Selon les termes du président, M. Marc Baltzen, ce projet de loi couvre beaucoup plus que l'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie, et accorde au gouvernement fédéral des pouvoirs d'intervention tels que les provinces passeront au rang de laquais (Halifax Chronicle-Herald, 24 novembre 1982, p. 7). Selon le raisonnement de M. Baltzen, ceux qui peuvent se le permettre devraient verser des frais supplémentaires pour les soins médicaux, alors que les autres doivent être protégés.

## INDEX

---

- Aboriginal Peoples' Party (APP), 14, 22  
Accords fiscaux, 2, 3, 139-148  
Agriculture, 175-178  
Ahenakew, David, 55  
Alberta Reform Movement, 14, 34  
Alberta: élections, 32-35; politique fiscale, 108-109, 117-118; restrictions salariales dans le secteur public, 138  
Alliance constitutionnelle des Territoires du Nord-Ouest, 61  
Andrew, Robert, 104, 107, 112  
Assemblée constitutionnelle de la région ouest, 61  
Assemblée constitutionnelle de NUNAVUT, 61  
Association des commissions scolaires protestantes du Québec, 49, 71  
Assemblée des premières nations (APN), 55  
Association économique (Québec), 53. Voir aussi Souveraineté (Québec)  
Assurance-maladie, 201-203  
Atkins, Humphrey, 43  
Atlantique, réaction à la réorganisation fédérale des provinces de l', 158, 163  
Autochtones, 37. Voir aussi Droits des autochtones; Conférence des premiers ministres sur les questions intéressant les Autochtones  
Axworthy, Lloyd, 182, 199
- Bailey, Ray, 21  
Baltzen, Marc, 203  
Beatty, Perrin, 45  
Bédard, Marc-André, 48  
Bégin, Monique, 201-202  
Bennett, William, 3, 34, 101  
Bertrand, Jean-François, 195  
Biron, Rodrigue, 172  
Blais, Jean-Jacques, 128  
Blakeneay, Allan, 3, 16, 10, 20, 21, 103, 162  
Blanchard, Louise, 27  
Bosa, Peter, 58  
Bouey, Gerald, 101, 102

- Broadbent, Ed, 46  
Buchanan, John, 106, 137  
Buck, Walter, 34, 35  
Budgets. Voir Politique fiscale fédérale; Politiques fiscales provinciales  
Burbidge, F.S., 150  
Burke, David, 23
- Caisse de dépôt et de placement du Québec, 149-150  
Cameron, David, 156  
Campeau, Jean, 150, 152  
Canagrex, 175, 176  
Cape Breton Labour Party, 14  
Centre d'information sur l'unité canadienne (CIUC), 44  
Charte canadienne des droits et libertés, 65, 66, 72-73  
Chômage, 4. Voir aussi Gestion de l'économie; Conférence des premiers ministres sur l'économie  
Churchill Falls, hydro-électricité, 180-181  
Clark, Barry, 26  
Clark, Robert, 32  
Clause nonobstant, et le Québec, 9, 47, 66  
Collins, John, 116, 119, 199  
Colombie-Britannique: et le droit de propriété, 57; politique fiscale, 111, 117; restriction des prix et des salaires dans le secteur public, 134  
Comité d'étude des droits des Autochtones (CEDA), 60  
Comité des affaires étrangères de la Chambre des communes, 39, 42  
Comité inuit sur les affaires nationales (CIAN), 55  
Commerce international. Voir GATT (General Agreement on Tariffs and Trade)  
Commission canadienne du blé, 177  
Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada (Commission Macdonald), 38, 152, 153  
Communications, 195, 198; contrôle judiciaire 76-78  
Conférence constitutionnelle sur les questions intéressant les Autochtones (conférence tenue en vertu de l'art. 37), 54-56. Voir aussi Droits des Autochtones  
Conférence des premiers ministres des provinces, 11, 105-106  
Conférence des premiers ministres sur l'économie, 2-5, 7, 95, 96-104  
Conférence des premiers ministres: point de vue fédéral, 2, 4; points de vue des provinces, 3, 5, 98. Voir aussi Conférence des premiers ministres sur l'économie; Conférence constitutionnelle sur les questions intéressant les Autochtones; Nouveau fédéralisme  
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), 76-77, 195  
Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), 199  
Conseil économique des provinces de l'Atlantique (CEPA), 160  
Conseil national des Autochtones du Canada (CNAC), 55  
Conseil national des Métis, 55  
Conventions constitutionnelles, 66-69  
Curtis, Hugh, 104, 111
- Davey, Keith, 129  
Davis, William, 3, 8, 96-97, 135, 162, 163

- De Bané, Pierre, 51  
Déficits. Voir Politique fiscale fédérale; Politiques fiscales provinciales  
Denedeh, 60  
Denning, Lord, 39  
Département d'Etat chargé du développement économique et régional (DEDER), 158  
Deschênes, juge Jules, 49, 66, 71-76  
Développement économique régional, 156, 157, 164  
Développement économique, politique fédérale de, 155, 157-166  
Développement économique, politiques provinciales de, 154, 155, 166-175  
Devine, Grant, 20, 21, 174  
Dorion, John, 22  
Droit à l'enseignement dans la langue de la minorité, 71-76  
Droit de propriété, 56-57  
Droit de veto du Québec, 9, 50-52, 66-69  
Droit pénal, contrôle judiciaire, 78-82  
Droits des Autochtones, 54. Voir aussi Autochtones; Conférence constitutionnelle sur les questions intéressant les Autochtones  
Dubé, Fernand, 109, 118
- Échanges et commerce, pouvoir en matière d', 80-81  
Élections provinciales: Terre-Neuve, [16-19]; Saskatchewan, 19-23; île-du-Prince-Édouard, 23-26; Nouveau-Brunswick, 26-32; Alberta, 32-35  
Emplois, création d', 4, 183  
Enseignement postsecondaire, aide fédérale à l', 139-148, 198-200  
Examen de l'investissement étranger, 101, 104-105, 123, 155  
Expansion économique régionale, ministère de l' (MEER), 156, 157-161  
Expansion industrielle régionale, ministère de l' (MEIR), 157
- Fédéralisme économique, 139, 149-153  
Fédéralisme exécutif, 7. Voir aussi Nouveau fédéralisme  
Fenwick, Peter, 18  
Financement des programmes établis, 139-148, 198-200  
Fonds du patrimoine de l'Alberta, 33, 34, 118  
Formule d'amendement, 37, 56. Voir aussi droit de veto du Québec  
Fox, Francis, 195-196  
Fraternité nationale des Indiens, 47
- "Gang des Huit", 10  
GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), 165, 166  
Gestion de l'économie, l; et le fédéralisme, 2-5, 95-108  
Ghiz, Joe, 23, 24, 25, 26  
Gilson, Clay, 175-177  
Goodale, Ralph, 20  
Gray, Herb, 163, 164
- Hatfield, Richard, 8, 16, 26, 27, 29, 30, 31, 98, 102, 137  
Haute technologie. Voir Politique fédérale de développement économique;  
Politiques provinciales de développement économique  
Healey, Denis, 43

- Horsman, James, 52, 151  
Hydro-électricité, 180-181  
Hydro-Québec, 180-181  
Hyndman, Lou, 108
- Île-du-Prince-Édouard: élections, 23-26; politique fiscale, 112  
Indemnisation fiscale. Voir Retrait facultatif  
Indiens, et la Loi sur le Canada de 1982, 39-40. Voir aussi Assemblée des premières nations  
Inflation, 4, 95-96, 99-107, 119-120  
Inuit Tapirisat du Canada (ITC), 55, 60, 61  
Ittinuar, Peter, 62
- Joyal, Serge, 49  
Jull, Peter, 61  
Justice, administration de la, 200
- Kershaw, comité. Voir Comité des affaires étrangères de la Chambre des communes  
Kershaw, Sir Anthony, 42. Voir aussi Comité des affaires étrangères de la Chambre des communes  
Kesler, Gordon, 12, 13, 19, 32, 33, 34, 35  
Kirby, Michael, 179
- Laberge, Louis, 46  
Lalonde, Marc, 107, 126  
Lamontagne, Gilles, 29  
Lane, Gary, 197  
Laurin, Camille, 50  
Lee, James, 16, 23, 24  
Lévesque, René, 3, 8, 10, 40, 46, 47, 50, 51, 52, 55, 101  
Lignes directrices fédérales concernant les prix et les salaires, 4, 96, 122, 126-129. Voir aussi Restrictions dans le secteur public  
Lignes directrices provinciales concernant les prix et les salaires, 4, 96, 130-137. Voir aussi les différentes provinces, Politique fiscale  
Little, George, 27  
Loi constitutionnelle de 1982, 1, 9; proclamation, 44-48  
Loi sur le Canada: et le Québec, 9, 38-40; et les Autochtones, 38-40; et le Parlement britannique, 41-44  
Loiselle, Gilles, 41  
Louheed, Peter, 4, 16, 32, 33, 35, 98, 100, 103, 118, 131, 162
- MacDonald, Donald, 152-154  
MacEachen, Allan, 4, 101, 106, 119, 120, 121, 132, 142  
MacPhail, Lloyd, 112, 146.  
Main-d'œuvre, 181-184. Voir aussi Enseignement postsecondaire  
Manitoba: politique fiscale, 115-116; restrictions des salaires du secteur public, 137; développement économique, 168-170  
Marché commun. Voir Fédéralisme économique; Union économique  
Marois, Pauline, 193-194  
Marois, Pierre, 183  
Matheson, Joel, 110

- McArthur, Doug, 182, 199  
McDermott, Dennis, 128  
McGeer, Pat, 195  
Mécontentement régional, 12-14  
Mégaprojets, 161-163, 167, 170-171, 173  
Megarry, vice-chancelier, 39  
Mercier, Gerry, 57  
Miller, Frank, 107, 114-115  
Milner, Henry, 45  
Morin, Claude, 9-10  
Morin, Jacques-Yvan, 9-10, 46, 51, 52  
Munro, John, 62-63
- Narcotiques, compétences en matière de, 88-89. Voir aussi Droit pénal  
Nation Déné, 60, 61  
Neilson, Jim, 201  
Neufeld, Ed, 157  
Northern Party, 14  
Notley, Grant, 16, 34  
Nouveau-Brunswick: politique fiscale, 109, 118-119; restrictions salariales, 137; politique de développement économique, 170-171  
Nouveau fédéralisme, 6-9. Voir aussi Financement des programmes établis; Politique fédérale de développement économique  
Nouvelle-Ecosse: politique fiscale, 110, 118; restrictions salariales, 136; ressources sous-marines, 184  
Nunavut, 61
- Olson, H.A., 59, 128, 149, 161  
Ontario: politique fiscale, 114-115; restriction des prix et des salaires, 134-135  
Ouellet, André, 149, 151
- Paix, ordre et bon gouvernement, pouvoir, 80-81  
Parizeau, Jacques, 104, 107, 113-114, 135, 141, 151  
Parlement britannique, 38-44  
Parti acadien, 27, 31  
Parti québécois, aide fédérale du, 47, 53-54  
Pas du Nid-de-Corbeau, tarif du, 20, 21, 127, 177-178  
Pawley, Howard, 98, 100, 105, 123, 129, 132  
Peacock, David, 45  
Pêches, 178-180  
Peckford, Brian, 2, 3, 16, 18, 100, 105, 130, 184-190  
Pepin, Jean-Luc, 19, 177  
Péréquation, 139-148  
Pétrole et gaz, 190-191  
Politique fiscale fédérale, 119-127  
Politique gouvernementale et développement régional, 160  
Politique monétaire. Voir Gestion de l'économie  
Politiques fiscales provinciales, 108-119. Voir aussi Restrictions provinciales des salaires et des prix  
Prépondérance, 86-87  
Projet de loi 101 (Québec), constitutionnalité, 71-76

Projet de loi 62 (Québec), 48-49  
Projet de loi S-31, 149-152  
Prostitution, compétence en matière de. Voir Droit pénal  
Provincial Rights Association, 34  
A Provincially-Appointed Senate: A New Federalism for Canada (Alberta), 59  
Publicité (gouvernementale), sur la constitution, 44-45

Québec: et les relations fédérales provinciales, 8-11, 164, 193,-194; droit de veto, 37, 50-52; et la Loi sur le Canada de 1982, 40-42; objections à la Loi constitutionnelle de 1982, 47-52; politique fiscale, 113-114; restriction des prix et des salaires, 135; développement économique, 165, 172-173

Radiodiffusion. Voir Communications, contrôle judiciaire  
Rapatriement (Acte de l'Amérique du Nord britannique), 1, 38-47  
Récession. Voir Gestion de l'économie; Conférence des premiers ministres sur l'économie

Référendum sur le partage des T.N.-O., 61

Regan, Gérald, 199

Régime des rentes du Québec (RRQ). Voir Caisse de dépôt et de placement du Québec

Reine Elizabeth II, 1, 37, 44, 45, 46, 47

Relations du travail, contrôle judiciaire, 83-86

Représentation des régions, 1. Voir aussi Sénat, réforme du Représentation proportionnelle, 14

Représentation, 12, 13, 14

Ressources minérales aux larges des côtes, 184-190

Restriction dans le secteur public, 4, 96, 101, 103-104, 119, 129-132.

Voir aussi Lignes directrices fédérales concernant les prix et les salaires; Lignes directrices provinciales concernant les prix et les salaires

Restrictions. Voir Lignes directrices fédérales concernant les prix et les salaires; Lignes directrices provinciales concernant les prix et les salaires; Restrictions

Retrait facultatif, 37, 47, 52

Revendications territoriales des autochtones, 60

Richard, Clément, 194

Roberts, John, 199

Robinson, Svend, 45

Roblin, Duff, 58-59

Romanow, Roy, 10

Ryan, Claude, 49

Santé et sécurité au travail, compétence en matière de. Voir Relations du travail

Saskatchewan: élections, 19-23; politique fiscale, 110, 111, 112; restrictions salariales dans le secteur public, 137; développement économique, 174-175

Schmidt, Dallas, 176

Schroeder, Victor, 115, 146

Sénat, réforme du, 2, 14, 38, 57-59

Séparatisme de l'Ouest, 12-13, 15-16

- Sinclair, Ian, 127  
Sindlinger, Thomas, 34  
Souveraineté (Québec), 52. Voir aussi Association économique (Québec)  
Speaker, Ray, 34-35  
Stabilisation agricole, plans de. Voir Agriculture  
Stirling, Len, 17, 18  
Surfacturation. Voir Assurance-maladie
- Taux d'intérêt, 1, 95-108  
Taxation, 89-94. Voir aussi Politique fiscale fédérale; Politiques fiscales provinciales  
Télévision à péage, 195-198  
Terre-Neuve: élections, 16-19; politique fiscale, 116, 117, 119; ressources sous-marines, 185-190  
Territoires du Nord-Ouest, 47, 54; partage, 60-63  
Thatcher, Colin, 191  
Thatcher, Margaret, 40  
Timbrell, Dennis, 176  
Toole, Barry, 52  
Tribunaux provinciaux, constitutionnalité des, 69-71  
Trudeau, Pierre, 4, 6, 7, 13-14, 45, 51, 52, 55, 66, 96-97, 98, 102, 120, 124-125, 130-132, 149-150, 185-190
- Unfinished Business: Aboriginal Peoples and the 1983 Constitutional Conference, 39, 56  
Union économique, 147-154  
Upper Churchill, droits sur les ressources de l', 83
- Visibilité. Voir Nouveau fédéralisme
- Wells, Thomas, 52  
Western Canada Concept, 2, 12-13, 14, 21-22, 32, 33, 34
- Young, Doug, 27, 29, 30, 31  
Yukon, 55
- Zlotkin, Norman, 39, 56

## LISTE DES PUBLICATIONS

The Court and the Constitution: Comments on the Supreme Court Reference on Constitutional Amendment, 1982.

A Citizens' Guide to the Constitutional Question/Guide du Citoyen sur la question constitutionnelle. Publié en français par Les éditions Héritage Inc., 1981.

Douglas Brown et Julia Eastman, avec Ian Robinson, The Limits of Consultation: A Debate Among Ottawa, the Provinces and the Private Sector on Industrial Strategy. Publié conjointement par l'Institut et le Conseil des Sciences du Canada, 1981.

### REVUE DE L'ANNÉE

D. Brown, Intergovernmental Relations in Canada: The Year in Review 1979.

R.J. Zukowsky, Intergovernmental Relations in Canada: The Year in Review 1980, Volume I: Politics and Policy.

R.J. Zukowsky, Intergovernmental Relations in Canada: The Year in Review 1980, Volume II: Struggle over the Constitution From the Quebec Referendum to the Supreme Court.

S.M. Dunn, The Year in Review 1981: Intergovernmental Relations in Canada.

S.M. Dunn, The Year in Review 1982: Intergovernmental Relations in Canada/Revue de l'année 1982: les relations intergouvernementales au Canada

### ÉTUDES DE L'UNIVERSITÉ QUEEN'S SUR L'AVENIR DES COLLECTIVITÉS CANADIENNES

William, P. Irvine, Does Canada Need a New Electoral System?, 1979.

Herman Bakvis, Federalism and the Organisation of Political Life: Canada in Comparative Perspective, 1981.

Keith Banting, The Welfare State and Canadian Federalism. Publié conjointement par l'Institut et McGill-Queen's University Press, 1982.

Allan Tupper, Public Money in the Private Sector: Industrial Assistance Policy and Canadian Federalism, 1982.

### SÉRIE DES DOCUMENTS DE DISCUSSION

Timothy Woolstencroft, Organizing Intergovernmental Relations, 1982.

Jack Mintz et Richard Simeon, Conflict of Taste and Conflict of Claim in the Federal System, 1982.

John Whyte, The Constitution and Natural Resource Revenues, 1982.

Norman K. Zlotkin, Unfinished Business: Aboriginal Peoples and the 1983 Constitutional Conference, 1983.

## BIBLIOGRAPHIES ET REVUES

Federalism and Intergovernmental Relations in Australia, Canada, the United States and Other Countries: A Bibliography, 1967.

A Supplementary Bibliography, 1975.

A Supplementary Bibliography, septembre 1979.

R. Reynolds et N. Sidor, Research in Progress on Canadian Federalism and Intergovernmental Relations, septembre 1979.

Pour obtenir les ouvrages de l'Institut, s'adresser à:

P. D. Meany Co. Inc.  
C.P. 534  
Port Credit (Ontario)  
L5G 4M2

Pour obtenir The Welfare State and Canadian Federalism, s'adresser à:

McGill-Queen's University Press  
a/s University of Toronto Press  
63A St. George Street  
Toronto (Ontario)  
M5S 1A6